



LES CAHIERS DE LA GRANDE RÉGION

**Des ruralités en mutation. Les deux Luxembourg
(1985-2025)**

Editeur : Jean-Marie Yante (Université catholique de Louvain)

#9

Juillet 2025

Contact

Dr Franz Clément
+352 58 58 55 900
franz.clement@liser.lu

www.liser.lu

e-ISSN : 2716-7410



LISER
11, Porte des Sciences
L-4366 Esch-sur-Alzette (Campus de Belval)

Droits d'auteur

Les Cahiers de la Grande Région sont mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [CC BY-NC-ND 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/) (Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International).

Le LISER est l'éditeur responsable des Cahiers. Toutefois, chaque article ne reflétant pas nécessairement les opinions de tous les partenaires des Cahiers, les articles n'engagent que leurs auteurs.

Copyright

— Photographie —
Image de couverture, fil visuel de la publication : 20180729_068_foire_libramont.jpg par Jean Housen (Jeanhousen), sous [licence CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/).



— Jerico Moselle —



EDITORIAL

Des mutations rurales aux multiples facettes

Face aux mutations importantes qu'a connues et connaît encore le monde rural dans les deux Luxembourg, depuis la fin de la seconde guerre mondiale et plus particulièrement au cours des quatre dernières décennies, le *Centre de rencontres belgo-luxembourgeois* (CRBL) a mis en chantier le projet de scruter ces mutations, autant que faire se peut de les mesurer, de dégager synchronismes, similitudes et différences de part et d'autre de la frontière. Pour ce faire, il a sollicité et obtenu la collaboration de fonctionnaires du Ministère luxembourgeois de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, tout particulièrement de Madame Françoise Bonert, conseillère, ainsi que de divers organismes belges, opérant en province de Luxembourg ou à l'échelon wallon.

À l'initiative de Madame Bonert, six rapports ont été élaborés pour le Grand-Duché de Luxembourg et constituent la première partie de la présente publication. La seconde reprend les exposés relatifs au Luxembourg belge présentés au Pôle Culture à Bastogne le 6 mai 2025. De propos délibéré, les angles d'approche s'avèrent çà et là différents mais, du fait de leur complémentarité, stimulent la réflexion.

Peuplée de quelque 5 000 habitants au 1^{er} janvier 2025, la commune de Wincrange, dans le canton de Clervaux au cœur du plateau de l'Oesling, est territorialement la plus étendue du Grand-Duché et résulte de la fusion administrative de quatre communes en 1978. Elle a été retenue comme cadre d'étude particulièrement pertinent par les différents intervenants. Ce choix n'interdit assurément pas la présentation de données et d'évolutions à l'échelle du pays. S'intéressant aux dynamiques démographiques et territoriales en milieu rural, Tom Becker constate une augmentation accusée de la population de Wincrange au tournant du millénaire, période d'augmentation du coût du logement au niveau national, d'amélioration des infrastructures et des services communaux, ainsi que de création d'une zone d'activité régionale à Lentzweiler/Eselborn. Cette croissance est alimentée par une immigration résidentielle soutenue en provenance de centres urbains et de l'étranger. S'observe pareillement une augmentation significative des jeunes ménages avec enfants. En termes de gouvernance, cette commune, à l'image renforcée de commune-dortoir, « révèle la capacité croissante des territoires ruraux à se positionner comme acteurs à part entière du développement national et transfrontalier »¹. La contribution de Sebastian Hans relative à l'évolution de l'habitat et du paysage rural s'inscrit résolument dans la longue durée, partant du XIX^e siècle où « le paysage façonne l'activité humaine ». Au milieu du XX^e siècle, l'agriculture marque encore fortement le paysage de Wincrange mais, dans le premier quart du XXI^e, l'urbanisation entraîne la perte, assurément encore modeste, de terres agricoles. Une certaine déspatialisation du travail permet aujourd'hui de passer davantage de temps au village². Après un rappel des faits marquants de l'agriculture au niveau national au cours des dernières années, Jeanne Bormann s'interroge sur les leviers à mobiliser pour relever le défi du renouvellement des générations et rendre les métiers agricoles plus attractifs. Elle plaide en faveur d'un dialogue stratégique et d'un renforcement de relations constructives entre les acteurs agricoles et les partenaires de la chaîne agroalimentaire, ainsi que pour la mise en place d'une politique agricole « qui se veut proche des agriculteurs, compétitive, résiliente face aux crises, durable, respectueuse des producteurs et axée sur la connaissance »³. L'aménagement de sentiers de randonnée pédestre et d'itinéraires pour cyclotouristes, ainsi que des aides ministérielles à la création ou l'aménagement de campings participent du souci de renforcer le tourisme rural au nord du pays, particulièrement en vue d'un « tourisme durable, authentique et économique » (Luis Soares)⁴. Un tel tourisme valorise la culture dans l'espace rural. Aux dires de Julia Kohl et Magalie Tasch, celle-ci est « un levier pour dynamiser les régions ». D'où l'évocation de l'écomusée des ardoisières de Haut-Martelange et des musées régionaux, d'une politique de décentralisation culturelle plus structurée à partir des années 1975, de la reconversion des anciens sites industriels du sud du pays et, en complément aux centres culturels professionnels, de l'implantation de centres culturels au cœur même des villages. L'aménagement en cours du site d'une ancienne carrière ardoisière dans l'entité de Wincrange s'inscrit dans le projet d'une culture s'affirmant comme « un outil puissant de recomposition territoriale »⁵. Clôturant les contributions relatives au Grand-Duché, le rapport de Françoise Bonert, Jenna Feller et Catherine Scheidweiler rappelle que le Conseil de l'Europe lança en 1987 et 1988 une campagne visant à sensibiliser l'opinion publique et les autorités politiques au déclin du monde rural. Au Luxembourg, la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989 évoque pour la première fois une politique de développement rural et, la même année, est créé un Service du Développement rural au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural. Fondée sur le partenariat et le dialogue avec les acteurs locaux et régionaux, cette politique repose essentiellement sur deux outils : le développement villageois (à ce jour, plus de 610 projets réalisés dans ce cadre, dont plusieurs dans la commune de Wincrange) et l'initiative européenne LEADER, permettant d'impliquer des partenaires locaux dans l'orientation du développement futur de leur région (37 projets présentement engagés pour le LEADER 2023-2029)⁶.

¹ Tom BECKER, *Dynamiques démographiques et territoriales en milieu rural luxembourgeois : l'exemple de Wincrange*, p.7

² Sebastian HANS, *Évolution de l'habitat et du paysage rural luxembourgeois*, p.15

³ Jeanne BORMANN, *Agriculture luxembourgeoise en mutation*, p.21

⁴ Luis SOARES, *Le tourisme rural au Nord du Luxembourg*, p.27

⁵ Julia KOHL et Magalie TASCH, *La culture dans l'espace rural : un levier pour dynamiser les régions*, p.31

⁶ Françoise BONERT, Jenna FELLER et Catherine SCHEIDWEILER, *Outils de développement rural au Grand-Duché de Luxembourg : le développement villageois et l'initiative européenne LEADER*, p.37

À l'entame du dossier relatif à la province belge de Luxembourg, Jean-Marie Yante rappelle que, dès le lendemain du second conflit mondial, un redéploiement et une diversification économique s'y imposent à l'évidence. Après la mort programmée de la sidérurgie du Sud-Luxembourg, l'urgence s'avère extrême et requiert des décisions politiques dépassant le cadre provincial. De longue date aussi se posent les questions de l'accessibilité du territoire et des déficiences de l'équipement touristique, composante importante du monde rural. Les dernières décennies sont marquées par des avancées significatives et de substantiels gains démographiques imputables à un dynamisme retrouvé et, pour certaines régions, à la proximité du Grand-Duché. La province présente aujourd'hui un revenu médian supérieur à la moyenne wallonne, mais, exception faite de l'arrondissement de Bastogne, accuse une densité d'entreprises inférieure à la moyenne régionale⁷. Concernant l'évolution du secteur agricole, traditionnellement le principal pourvoyeur de travail, Richard Lambert pointe la disparition de 4 200 exploitations de 1985 à nos jours, le recul de l'élevage bovin, en dépit de progrès technologiques et d'améliorations génétiques, ainsi que la diversification des activités, le développement des circuits courts et une agriculture biologique permettant à de nombreuses fermes de renforcer leur résilience⁸. Sophie Orban et Bruno Echterbille soulignent le rôle du Luxembourg belge dans la mise en place d'une politique s'adressant au monde rural (création en 1975 de la Fondation du Sud-Est). Ils évoquent aussi les actions de la Fondation Rurale de Wallonie, institution d'utilité publique, en matière d'accompagnement de la politique wallonne de développement rural, plus particulièrement à propos du Programme communal de développement rural (PCDR), lequel s'appuie sur une participation citoyenne⁹. Créée en 2004 et localisée à Marche-en-Famenne, la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (MUFA), association sans but lucratif agréée et subsidiée par la Région wallonne, a pour objectif principal d'informer et de sensibiliser tous publics aux enjeux de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine architectural et paysager. Marie de Selliers présente deux décennies d'actions et de réalisations, qu'il s'agisse d'accompagner et de former des acteurs locaux, de susciter dialogues et débats, ou encore d'organiser des stages et des animations scolaires et extra-scolaires¹⁰. Jean-Paul Dondelinger rappelle le lancement en 1985 du Pôle européen de développement (PED) ayant pour objectif de redresser l'économie de la région des Trois Frontières laminée par l'effondrement de la sidérurgie. Si la création programmée de 8 000 emplois n'a pu être réalisée, l'opération de redéploiement a mené notamment à l'assainissement complet des anciennes friches industrielles, au désenclavement tant routier que ferroviaire de la région, ainsi qu'au développement de concertations entre élus locaux¹¹. Enfin, Jean-Marie Yante présente quelques acteurs majeurs des mutations de la ruralité en province de Luxembourg, à savoir les intercommunales Idelux, ayant à leur actif la création de 53 parcs d'activités économiques, ainsi que la gestion des eaux et celle des déchets, les Parcs naturels, moteurs de la mise en valeur et du développement de territoires ruraux à forte identité, ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie du Luxembourg belge, organisme multisectoriel privé, œuvrant aux côtés des entreprises depuis quelque 160 ans¹².

L'évocation de multiples facettes des ruralités en mutation dans les deux Luxembourg conduit forcément à s'interroger sur les concertations et coopérations existantes, à développer ou à instaurer entre instances politiques, économiques, sociales et culturelles des deux voisins. D'autant plus qu'on connaît leur dépendance en termes d'emploi. Se posent également, parmi bien d'autres, la question des menaces ou des pressions les plus fortes auxquelles sont présentement exposées les zones rurales et celle de l'accompagnement offert par des institutions ou groupements associatifs en matière de revitalisation de ces espaces.

Le *Centre de rencontres belgo-luxembourgeois* est particulièrement reconnaissant au comité éditorial des *Cahiers de la Grande Région* d'accueillir dans sa collection les travaux réalisés dans le cadre d'un partenariat particulièrement convivial et fécond avec le Ministère luxembourgeois de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et, à titre institutionnel ou personnel, avec plusieurs chercheurs belges.

Jean-Marie Yante



Le *Centre de rencontres belgo-luxembourgeois* (CRBL) a pris le relais en 2022 du *Centre de rencontre du Pont d'Oye* et s'assigne comme mission de promouvoir les échanges culturels *lato sensu* entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, spécialement la province de Luxembourg. Dans cette perspective, des manifestations ont été organisées à Luxembourg, Bruxelles, Arlon et autres lieux, notamment en partenariat avec l'Institut Pierre Werner de Luxembourg, autour de sujets aussi variés que l'Union économique belgo-luxembourgeoise, la Brigade Piron ou la recherche historique luxembourgeoise et belge sur « un commun passé ». Le Centre a pareillement accueilli des écrivains et collaboré à l'organisation des Journées annuelles « Langues & Cultures » de la Fondation Jean-Baptiste Nothomb pour le plurilinguisme dans la région des Trois-Frontières et la Grande Région. Il a son siège social à Habay-la-Neuve.

⁷ Jean-Marie YANTE, *Quatre décennies de mutations rurales en province de Luxembourg. Acteurs, chronologie et modalités*, p.43

⁸ Richard LAMBERT, *Des ruralités en mutation. S'adapter pour nourrir, mais pas que... : 40 ans d'évolution agricole en province de Luxembourg*, p.47

⁹ Sophie ORBAN et Bruno ECHTERBILLE, *Impact de la politique de développement rural en province de Luxembourg : le rôle de la Fondation Rurale de Wallonie dans ce processus*, p.51

¹⁰ Marie DE SELLIERS, *Façonner demain : deux décennies d'engagement de la MUFA en province de Luxembourg*, p.55

¹¹ Jean-Paul DONDELINGER, *Le Pôle Européen de Développement, un bilan mitigé*, p.59

¹² Jean-Marie YANTE, *À propos de quelques acteurs majeurs des mutations de la ruralité en province de Luxembourg*, p.63

SOMMAIRE

Editorial - Des mutations rurales aux multiples facettes

— Jean-Marie Yante (Université catholique de Louvain) —

Grand-Duché de Luxembourg

Dynamiques démographiques et territoriales en milieu rural luxembourgeois : l'exemple de Wintrange

— Tom Becker (Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales (FHSE), Université du Luxembourg)* —

Evolution de l'habitat et du paysage rural luxembourgeois

— Sebastian Hans (Service du développement rural - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture)* —

Agriculture luxembourgeoise en mutation

— Jeanne Bormann (Service de la production animale, Administration des services techniques de l'agriculture - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture)* —

Le tourisme rural au Nord du Luxembourg

— Luis Soares (Direction générale Tourisme - Ministère de l'Économie)* —

La culture dans l'espace rural : un levier pour dynamiser les régions

— Julia Kohl & Magalie Tasch (Service de l'aménagement culturel du territoire - Ministère de la Culture)* —

Outils de développement rural au Grand-Duché de Luxembourg : le développement villageois et l'initiative européenne LEADER

— Françoise Bonert, Jenna Feller & Cathérine Scheidweiler (Service du Développement rural - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture)* —

* Les auteurs luxembourgeois tiennent à exprimer leur gratitude à Madame Josiane Entringer (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture) pour sa précieuse collaboration dans la vérification des textes.

Province belge de Luxembourg

Quatre décennies de mutations rurales en province de Luxembourg. Acteurs, chronologie et modalités

— Jean-Marie Yante (Université catholique de Louvain) —

Des ruralités en mutation. S'adapter pour nourrir, mais pas que... : 40 ans d'évolution agricole en province de Luxembourg

— Richard Lambert (ASBL Centre de Michamps) —

Impact de la politique de développement rural en province de Luxembourg : le rôle de la Fondation Rurale de Wallonie dans ce processus

— Bruno Echterbille & Sophie Orban (Fondation Rurale de Wallonie) —

Façonner demain : deux décennies d'engagement de la MUFA en province de Luxembourg.

— Marie de Selliers (Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne) —

Le Pôle Européen de Développement (PED) : un bilan mitigé

— Jean-Paul Dondelinger —

A propos de quelques acteurs majeurs des mutations de la ruralité en province de Luxembourg

— Jean-Marie Yante (Université catholique de Louvain) —



Dynamiques démographiques et territoriales en milieu rural luxembourgeois : l'exemple de Wincrange

Tom Becker (Faculté des Sciences Humaines, des
Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales
(FHSE), Université du Luxembourg)

Dynamiques démographiques et territoriales en milieu rural luxembourgeois : l'exemple de Wincrange

1. Introduction

L'évolution démographique des communes rurales constitue un enjeu majeur pour le développement territorial au Grand-Duché de Luxembourg. Entre 1985 et 2025, toutes les communes rurales ont, de façon générale, connu des dynamiques de croissance. Si les mouvements démographiques jouent un rôle central, il convient de souligner que la croissance économique soutenue du Luxembourg, avec un PIB par habitant parmi les plus élevés d'Europe et une attractivité forte pour la main-d'œuvre internationale dans tous les secteurs économiques, agit également comme un moteur structurant de la transformation du territoire national. Cette croissance s'accompagne de mutations profondes en matière de logement, de mobilité, d'infrastructures et d'organisation des services de base, affectant l'ensemble des espaces, y compris les zones rurales.

Dans ce contexte, la commune de Wincrange offre un cas d'étude particulièrement pertinent. Située dans le nord du pays, cette commune est issue de la fusion de quatre anciennes communes en 1978, ce qui en fait un territoire administrativement unifié, mais à l'identité locale encore marquée. Elle constitue un exemple représentatif des communes rurales luxembourgeoises : population croissante répartie sur un territoire à faible densité, confrontée à des enjeux d'accessibilité, de services publics, de développement résidentiel, économique et de gouvernance locale voire régionale. Elle illustre ainsi les défis générés par un ancrage local voire régional et une dynamique nationale de croissance.

Le présent article vise à analyser les dynamiques démographiques de Wincrange entre 1985 et 2025 à travers une perspective diachronique fondée sur des données statistiques et des exemples concrets. L'objectif est d'identifier les facteurs explicatifs de cette évolution, ainsi que ses implications pour l'aménagement du territoire. Après une présentation du contexte historique et territorial de la commune (section 2), l'article détaille les tendances démographiques sur quarante ans (section 3), analyse le développement territorial et aménagement (section 4) ainsi que l'activité économique, les flux transfrontaliers et les stratégies régionales évolutives (section 5). La synthèse propose des réflexions sur la gouvernance et synthétise les principaux enseignements de l'exemple de Wincrange pour le développement du milieu rural au Grand-Duché du Luxembourg.

2. Contexte historique et territorial

La commune de Wincrange est née en 1978 d'une fusion administrative regroupant quatre anciennes communes (Asselborn, Boevange, Hachiville et Oberwampach), dans un contexte national où ce type de regroupement restait exceptionnel (Commune de Wincrange, 2025). Cette fusion visait une rationalisation de la gestion locale, en renforçant l'administration communale et en facilitant la coordination des politiques publiques sur un territoire plus vaste. Elle a permis une consolidation des capacités

administratives, offrant ainsi une base plus solide pour la planification territoriale. Toutefois, la nouvelle commune, d'une superficie de plus de 113 km², est devenue la plus grande du Luxembourg. Cette extension territoriale a également engendré des défis spécifiques, à savoir la gouvernance d'un territoire peu dense, les inégalités d'accès aux services publics, la dispersion des localités et le besoin de coordination entre villages aux identités historiques fortes.

Sur le plan territorial, la commune présente une structure spatiale polycentrique, organisée autour de plusieurs petites localités et hameaux et d'une localité principale, à savoir Wincrange. L'analyse de la carte des infrastructures et services (voir [Carte 1](#)) confirme cette configuration : les équipements (école, maison médicale, crèche, maison relais, commerces, etc.) se concentrent quasi exclusivement sur la localité de Wincrange. Cette répartition, bien visible sur la [carte 1](#), reflète la volonté communale de centraliser les équipements malgré la grande superficie de la commune.

Bien que relativement isolée au cœur du plateau de l'Oesling, la commune de Wincrange bénéficie de connexions avec les centres régionaux de Clervaux, Troisvierges, Wiltz ou Ettelbruck, qui jouent un rôle structurant dans les flux quotidiens de mobilité, d'emploi et d'accès aux services spécialisés. Ces centres exercent un effet polarisant, contribuant à renforcer l'attractivité résidentielle de Wincrange, notamment auprès de populations recherchant un cadre rural combiné à une accessibilité raisonnable aux grands pôles.

L'évolution des constructions, représentée par les différentes couleurs sur la carte en fonction de la période de construction des bâtiments, met en évidence une dynamique diffuse, concentrée notamment entre 2000 et 2018. Cette évolution spatiale traduit la volonté politique de répondre à la demande croissante en logements tout en préservant l'identité rurale de la commune. En matière d'aménagement du territoire, les grandes orientations ont ainsi alterné entre une densification des noyaux existants, visant à renforcer la compacité urbaine et l'efficacité des services, et une expansion plus extensive, permettant de soutenir la croissance démographique par l'ouverture de nouvelles zones à bâtir.

Carte 1. La commune de Wincrange : infrastructures et services - 2025

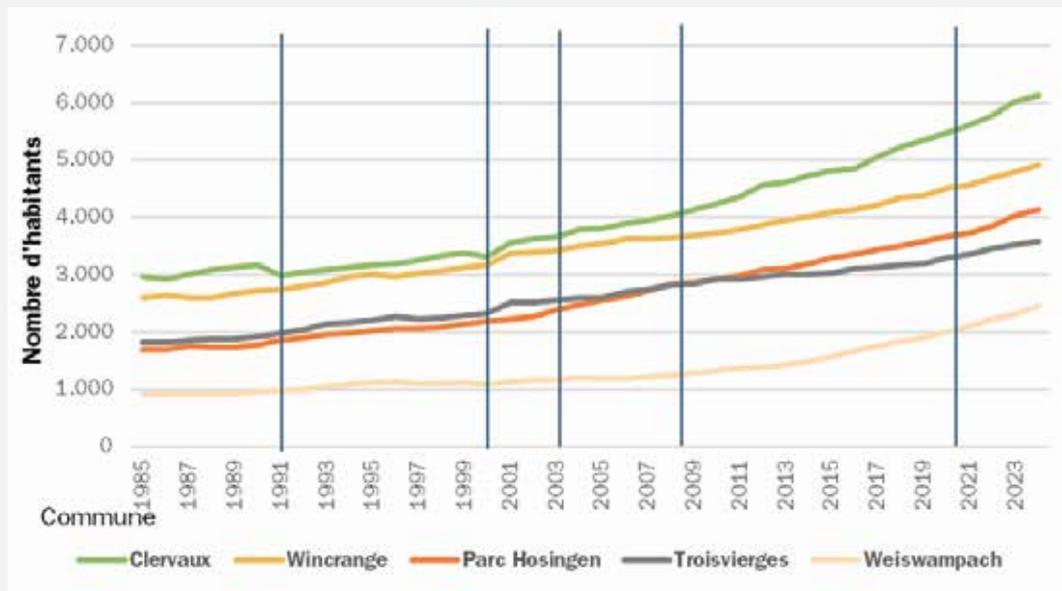


3. Dynamiques démographiques (1985-2025)

L'évolution démographique des communes rurales au Luxembourg entre 1985 et 2025 s'inscrit dans un contexte de mutations profondes, influencé par les dynamiques régionales et nationales. Wincrange, comme l'indique le [graphique 1](#), présente une croissance démographique comparable à celle des autres communes du canton de Clervaux (Clervaux, Wincrange, Parc Hosingen, Troisvierges et Weiswampach). Cette augmentation est particulièrement marquée à partir du début des années 2000, avec une accélération du nombre d'habitants. Alors que la population était relativement stable dans les années 1980 et 1990, le tournant du millénaire correspond à une période de l'augmentation des coûts du logement au niveau national et d'amélioration des infrastructures et des services communaux et de création d'une zone d'activité régionale à Lentzweiler/Eselborn en 2008, contribuant à rendre la commune plus attractive et faisant de Wincrange une alternative résidentielle stratégique pour de nombreuses familles.

Pour la période entre 1970 et 2021, la commune de Wincrange présente un taux d'accroissement de 56,5% (Statec, 2024). Cette croissance est alimentée surtout par une immigration résidentielle soutenue. Les nouveaux arrivants à Wincrange se composent de deux grands groupes : d'une part, des résidents qui quittent les centres urbains au logement cher pour s'établir dans un environnement rural plus abordable et d'autre part, un nombre croissant de résidents non-luxembourgeois, notamment originaires du Portugal, de France et de Belgique (Commune de Wincrange, 2019). Concernant la structure d'âge, on observe une augmentation significative des jeunes ménages avec enfants, ce qui a des implications directes sur les besoins en équipements scolaires et préscolaires. Parallèlement, une légère tendance au vieillissement se manifeste au sein de la population autochtone, avec une croissance du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans. Selon les données de Statec la population active (25-39 ans) constitue une tranche d'âge très forte, traduisant une dynamique de ménages en phase d'installation ou de consolidation (Statec, 2023).

Graphique 1. Evolution démographiques du canton de Clervaux (1985-2025)



4. Développement territorial en aménagement

L'essor démographique de Wincrange exerce une pression croissante sur ses infrastructures et oblige la commune à faire des choix stratégiques multiples dans divers domaines. Cette croissance rapide implique une pression accrue sur les équipements et les services publics, en particulier sur le complexe scolaire communal. Développé initialement dans les années 1970 dans une logique de centralisation des écoles primaires pour les différents villages fusionnés, le complexe scolaire a connu plusieurs phases d'agrandissement et de modernisation. Avec l'ajout d'une école précoce, de structures d'accueil parascolaire et d'une maison relais, ce site constitue aujourd'hui un pôle éducatif central et stratégique de la commune.

Parallèlement, la commune a investi dans le développement de centres culturels et d'espaces de rencontre dans la plupart de ses villages. Ces infrastructures répondent à un double objectif : offrir aux habitants des lieux de socialisation et de vie communautaire, tout en valorisant l'identité propre à chaque localité. Ces initiatives renforcent la cohésion sociale et soutiennent les activités associatives locales. Le service d'incendie communal (CGDIS) est un autre exemple d'infrastructure publique mise sous tension par la croissance démographique. Pour faire face à la demande croissante, la commune a modernisé ses installations (Lëtzebuenger Gemengen, 2022 ; Commune de Wincrange, 2025).

5. Activité économique, flux transfrontaliers et stratégies régionales évolutives

Les flux transfrontaliers vers le marché du travail de la commune de Wincrange, notamment depuis la Belgique, influencent fortement le développement économique et social de la commune de Wincrange (cf. [Carte 2](#)). La commune attire une part significative de travailleurs

venant des communes limitrophes, notamment belges, pour travailler et dans ses zones d'activités économiques et dans les entreprises se trouvant dans ses localités. Toutefois, cette image ne rend pas justice à la réalité complète : une part importante de la population active résidant à Wincrange travaille en dehors de la commune, que ce soit dans les centres régionaux luxembourgeois comme Clervaux, Troisvierges ou Ettelbruck (Statec, 2024). Cela renforce l'image de Wincrange comme commune-dortoir, avec des résidents qui y vivent mais travaillent ailleurs.

Cette double dynamique souligne la position stratégique de Wincrange comme point nodal dans un système d'échanges régionaux. La zone d'activité régionale Lentzweiler/ Eselborn, développée depuis la fin des années 2000, s'est progressivement imposée comme un moteur économique local, régional et transfrontalier accueillant des entreprises dans les domaines de l'artisanat, du commerce de gros et de la logistique. Son implantation répondait à une volonté politique de créer de l'emploi local voire régional. Elle a été soutenue par des coopérations intercommunales, notamment avec les communes voisines luxembourgeoises, qui ont vu dans ce développement une opportunité de renforcer le tissu économique du nord du pays et de la région frontalière. Ce modèle de développement par la coopération régionale est essentiel pour une commune rurale comme Wincrange. Il permet de mutualiser les compétences, de partager les coûts d'infrastructures et de créer une masse critique nécessaire pour attirer les entreprises.

L'analyse des syndicats intercommunaux auxquels la commune de Wincrange est affiliée entre 1985 et 2025 permet de saisir l'évolution de son engagement politique et stratégique dans la région. Le [tableau 1](#) révèle un élargissement progressif du champ d'action communal, allant bien au-delà de la simple gestion locale des services publics pour s'inscrire dans une logique territoriale plus intégrée, solidaire et prospective. Entre 1985 et 2025, l'engagement de la commune de Wincrange dans divers syndicats intercommunaux est ainsi passé d'une logique

de coopération fonctionnelle intercommunale, centrée sur la mutualisation des services techniques essentiels (eau, assainissement), à une stratégie territoriale intégrée et solidaire (durabilité environnementale, modernisation administrative, les politiques sociales de proximité et la valorisation du développement rural). Wincrange affirme ainsi un rôle croissant dans la gouvernance régionale, consolidant son image de partenaire actif au sein des dynamiques locales, régionales et nationales.

Carte 2. Salariés travaillant dans la commune de Wincrange

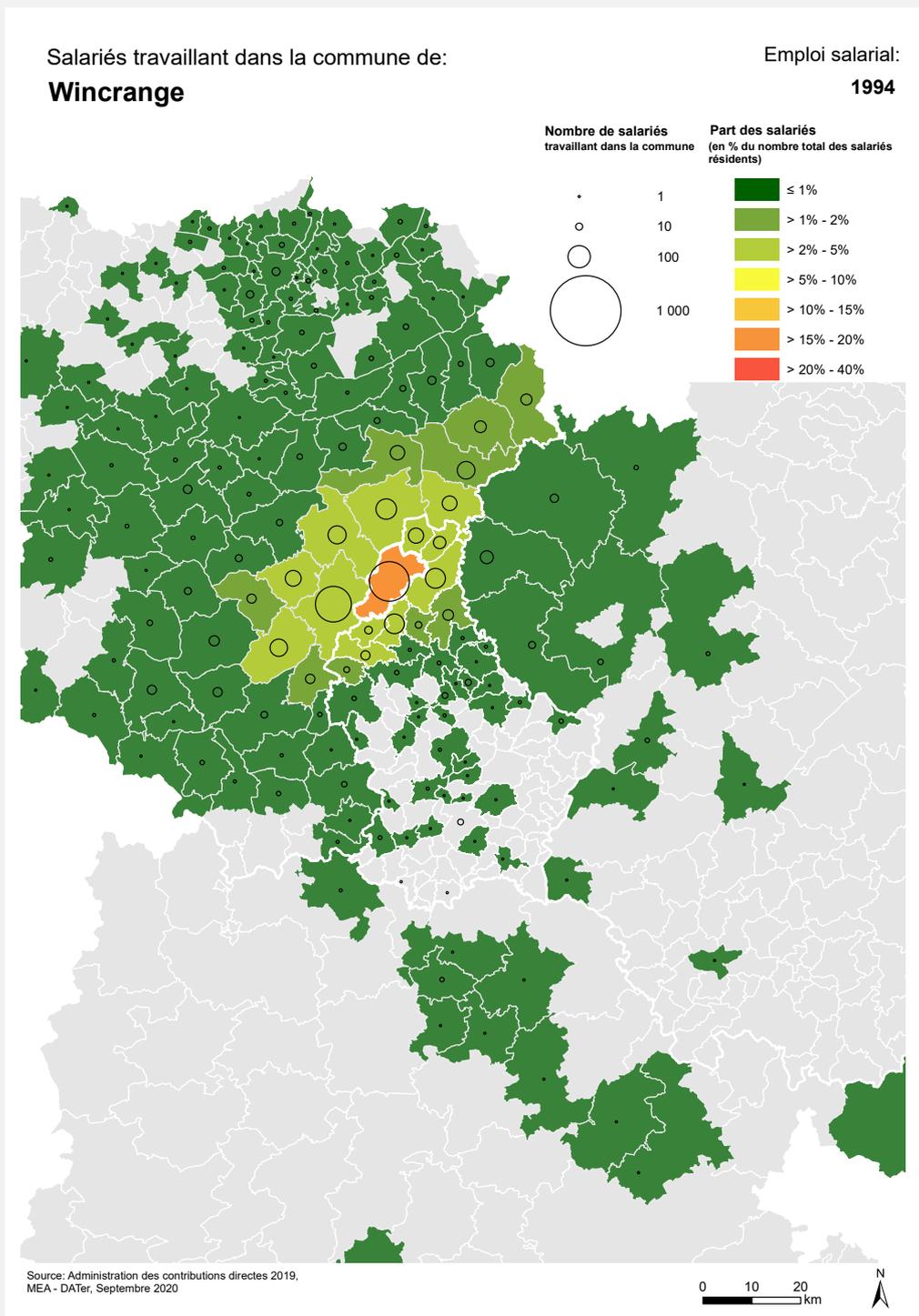


Tableau 1. Les syndicats intercommunaux dont la commune de Wincrange est membre

	Nom du syndicat intercommunal	Domaine stratégique	Objectifs principaux
1	DEA - Distribution d'Eau des Ardennes	Ressources en eau / Infrastructures	Fourniture d'eau potable et infrastructures hydrauliques partagées
2	SIDEC - Gestion des Déchets	Environnement / Gestion des déchets	Collecte, tri, traitement et valorisation des déchets
3	SICLER - Promotion du Canton de Clervaux	Développement territorial / Promotion régionale	Promotion économique, touristique et culturelle du canton
4	SIDEN - Dépollution des Eaux Résiduaires du Nord	Environnement / Assainissement	Gestion des eaux usées et stations d'épuration
5	Maison de retraite intercommunale – Résidence des Ardennes	Services sociaux / Aide aux personnes âgées	Gestion commune d'un établissement pour personnes âgées
6	RESONORD - Centre régional d'action sociale	Action sociale / Inclusion / Services aux citoyens	Développement de services sociaux de proximité dans le Nord
7	Naturpark Our	Développement durable / Tourisme / Paysage	Protection de la nature, valorisation du patrimoine et éducation
8	SIGI - Gestion Informatique	Numérisation / Services administratifs	Systèmes informatiques mutualisés pour administrations communales
9	Syvicol - Villes et Communes	Gouvernance locale / Représentation politique	Coordination et représentation des communes au niveau national

6. Gouvernance stratégique, participative et ancrée dans les dynamiques régionales

L'exemple de Wincrange permet de mieux comprendre les mutations que connaissent aujourd'hui les communes rurales luxembourgeoises dans un contexte de croissance nationale et d'intégration régionale croissante. Ce qui frappe dans l'évolution de cette commune, c'est le passage progressif d'une logique de gestion opportuniste, fragmentée et relativement aut centrée vers une gouvernance territoriale plus stratégique, collaborative et ancrée dans son environnement régional. Historiquement, les dynamiques locales étaient guidées par des opportunités conjoncturelles, des besoins fonctionnels à court ou moyen terme voire encore par une compétition intercommunale pour capter des résidents ou des ressources. Depuis une quinzaine d'années toutefois, on observe un changement de paradigme : les choix territoriaux de Wincrange s'inscrivent dans une logique d'anticipation, de vision partagée et de planification adaptative à plusieurs échelles.

Ce mouvement s'incarne dans la transition d'un modèle de « gouvernement » – entendu comme gestion verticale des compétences et des ressources – vers un modèle de « gouvernance » (Healey, 1997 ; Jessop, 2004), où les acteurs locaux deviennent moteurs de coopérations territoriales, porteurs de projets de développement, et orchestrateurs de dispositifs collectifs de décision. Cette transformation repose à la fois sur une culture montante de la participation et sur la reconnaissance du rôle stratégique du niveau communal dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement où le niveau régional prend une importance croissante. Bien que le Luxembourg soit un petit pays, les

coopérations à l'échelle des cantons et des régions, des syndicats intercommunaux et des bassins de vie permettent d'agréger les efforts, de formuler des visions partagées et d'assurer une mise en cohérence des politiques publiques.

Wincrange montre, à travers ses choix politiques et partenariaux, une volonté croissante de développer une vision territoriale équilibrée à plusieurs échelles temporelles. Cette capacité à inscrire l'action publique dans un « temps long » sans perdre de vue les réalités immédiates constitue l'un des fondements d'une gouvernance territoriale moderne et adaptative. Elle est indispensable pour répondre à la complexification des enjeux locaux et à la nécessité d'agir de manière cohérente à l'échelle régionale. Or, ce mouvement révèle la capacité croissante des territoires ruraux à se positionner comme acteurs à part entière du développement national et transfrontalier.

Bibliographie

Commune de Wintrange (2019), *La Commune de Wintrange*,
https://wintrange.lu/wp-content/uploads/2021/10/Brochure_Wintrange_2019FINAL_WEB.pdf.

Commune de Wintrange (2025), *Histoire*,
<https://wintrange.lu/culture-loisirs/la-commune-se-presente/histoire/>.

Healey, P. (1997), *Collaborative Planning: Shaping Places in Fragmented Societies*. London, England: Macmillan Press Ltd.

Jessop, B. (2004), "Multi-level Governance and Multi-level Metagovernance: Changes in the European Union as Integral Moments in the Transformation and Reorientation of Contemporary Statehood", in Ian Bache, and Matthew Flinders (eds), *Multi-level Governance*. Oxford, Oxford University Press.

Lëtzebuenger Gemengen (2022), *Croître sereinement et naturellement*,
<https://gemengen.lu/web/2022/07/12/croitre-sereinement-et-naturellement/>.

Statec (2023), *La répartition territoriale de la population*, RP 2021 N°3.

Statec (2024), *Une polarisation croissante des déplacements domicile-travail au Luxembourg*, RP 2021 N°10.

TERRE

VA

Bienvenue
à tous les participants
en terre bio

Unahw

EN TERRE B





Evolution de l'habitat et du paysage rural luxembourgeois

Sebastian Hans (Service du développement rural,
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la
Viticulture)

Evolution de l'habitat et du paysage rural luxembourgeois

Une société agricole durant le XIX^e siècle : le paysage façonne l'activité humaine

À la fin du XVIII^e siècle, les zones rurales du Luxembourg étaient fortement dominées par l'agriculture. Celle-ci constituait le principal mode d'occupation des sols, les communautés rurales produisant des denrées alimentaires et des fourrages destinés à la consommation locale, voire régionale. En conséquence, la majorité de la population travaillait directement ou indirectement dans ce secteur : en 1871, la main-d'œuvre agricole représentait 60 % de l'emploi total au Luxembourg, soit environ 53 000 personnes (ZAHLEN & MAJERUS).

Les sociétés rurales reposaient sur une gestion communautaire et solidaire des terres : les exploitations agricoles étaient principalement soutenues par les membres de la famille, appelés « aidants familiaux ». Le travail, les outils, les animaux de trait ainsi que les ressources nécessaires à la subsistance de la communauté étaient souvent mutualisés entre les fermes. Lors des périodes de forte activité agricole — labour, semailles, récoltes ou transformation des produits — les habitants collaboraient étroitement et s'entraidaient. Cette interdépendance renforçait non seulement la cohésion sociale, mais engendrait également une forte pression sociale dans les villages, généralement de petite taille.

L'organisation de l'habitat et du paysage reflétait ce modèle d'agriculture communautaire, connu sous le nom de système « infield-outfield ». Les bâtiments résidentiels regroupés au centre des villages, entourés de leurs annexes agricoles, formaient le noyau de l'habitat rural à l'époque préindustrielle. Ces noyaux étaient ceinturés de petites parcelles de jardins, vergers et prairies de pâturage, généralement en propriété privée. Une seconde auréole, constituée de terres arables plus fertiles également en gestion privée (infield), s'étendait à proximité du village. Cette proximité permettait d'optimiser l'efficacité agricole, car les moyens de transport étant limités, les déplacements se faisaient à pied ou à l'aide d'animaux de trait. Au-delà de cette zone se trouvait l'« outfield », composé de jachères sous gestion communautaire. Moins fertiles, ces terres étaient exploitées de manière irrégulière, principalement en cas de besoin accru en denrées alimentaires (WEALER, B., 2008, p. 13 sqq.).

La nécessité pour les communautés rurales de vivre à proximité de leurs terres arables, indispensables à la subsistance des familles et du bétail, a favorisé un modèle d'implantation homogène de villages de petite à moyenne taille à travers le pays. En fonction du relief, cette répartition régulière s'apparente à un schéma de type « Cristaller »¹, résultant d'un modèle de peuplement visant à optimiser l'accès aux sols fertiles tout en limitant la concurrence entre villages voisins.

Cependant, les faibles rendements agricoles de l'époque préindustrielle ne permettaient pas de nourrir une population nombreuse ni de grands troupeaux. Les sols limono-caillouteux de l'Oesling étaient peu fertiles et nécessitaient de longues périodes de jachère entre les cultures. L'agriculture y était donc beaucoup plus extensive que dans le sud du Luxembourg (WEALER, B., 2008, p. 18).

Le paysage agricole préindustriel de la commune de Winrange illustre bien cette typologie. Les villages y étaient majoritairement petits, certains n'étant composés que de quelques maisons entourées de jardins et de pâturages. Les rives des rivières étaient utilisées pour le pâturage ou aménagées en prairies, tandis que certaines zones des plateaux entre les vallées étaient réservées aux cultures, dans ce que l'on appelait l'« infield » (cf. [Carte 1](#)). Ces terres, situées à proximité immédiate des habitations, étaient relativement restreintes par rapport à l'« outfield », beaucoup plus vaste, qui constituait l'occupation principale des sols mais n'était cultivé que ponctuellement. Le village de Winrange, qui donnera plus tard son nom à la commune, ne comptait ainsi qu'environ six maisons en 1778.

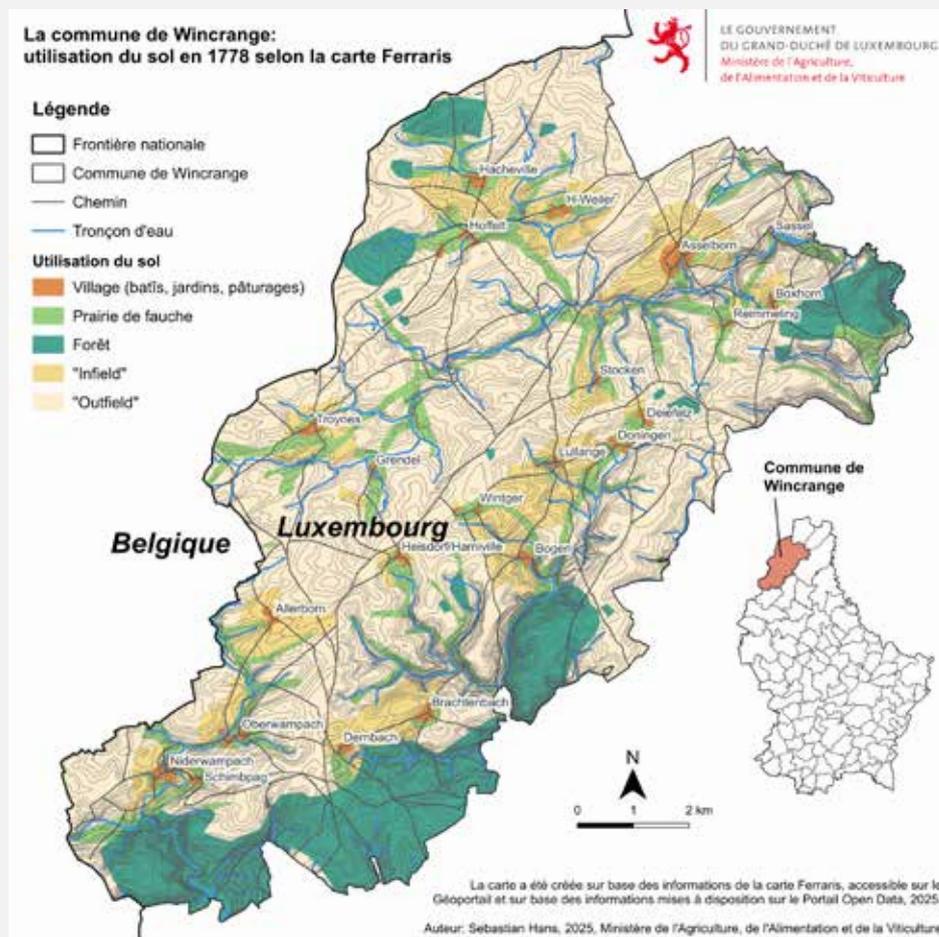
Une société post-agricole aux XX^e et XXI^e siècles : l'humain façonne le paysage

Depuis le début du XX^e siècle, l'agriculture a progressivement perdu son rôle dominant, tandis que d'autres secteurs économiques, comme la sidérurgie, ont pris une importance croissante. En 1907, 43 % de la population active travaillait encore dans l'agriculture ; ce taux avait déjà chuté à 26 % en 1947. Deux facteurs principaux expliquent cette évolution : d'une part, le développement du secteur secondaire et tertiaire a exercé un effet d'attraction, drainant une partie importante de la main-d'œuvre ; d'autre part, la mécanisation rapide de l'agriculture a réduit les besoins en travailleurs, jouant ainsi un rôle de facteur de « push » hors du secteur primaire.

Ce phénomène a entraîné une migration importante, notamment dans les régions rurales éloignées, laissant de nombreuses exploitations agricoles à l'abandon. Toutefois, malgré ce recul en termes d'emplois et de poids économique, la productivité agricole a fortement progressé : la taille moyenne des exploitations est passée de 4 hectares en 1907 à plus de 70 hectares aujourd'hui en 2025. En 2020, les 55 000 vaches laitières du pays produisaient près de quatre fois plus de lait que les 55 000 vaches recensées en 1913 (cf. [Chapitre 3](#) de Jeanne Bormann) (ZAHLEN & MAJERUS).

¹ Le modèle christallérien est une théorie spatiale visant à expliquer l'organisation hiérarchique des villes en fonction de leur taille, leur emplacement et leur rôle. Il a été introduit pour la première fois en 1933 par le géographe allemand Walter Christaller dans son ouvrage *Die zentralen Orte in Süddeutschland* (Les lieux centraux dans le sud de l'Allemagne).

Carte 1. Utilisation du sol dans la commune de Wincrange en 1778 selon la carte Ferraris



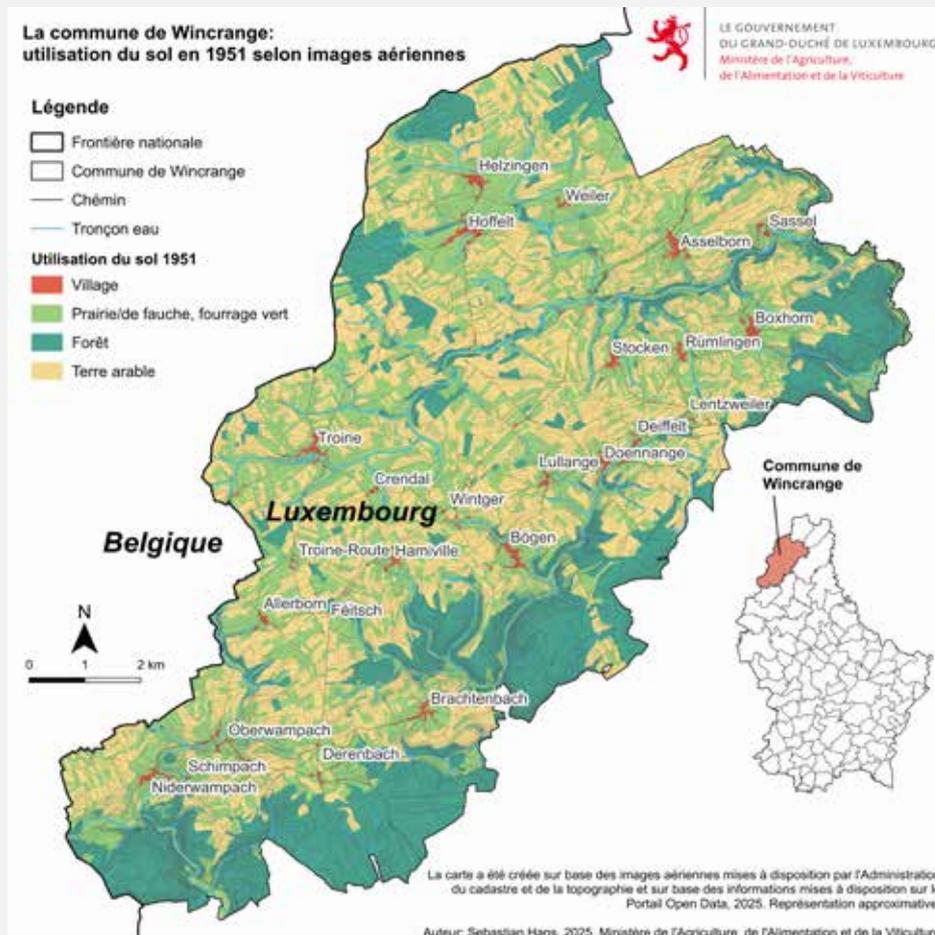
La professionnalisation du secteur agricole, amorcée dans la seconde moitié du XXe siècle, a permis une spécialisation croissante des exploitations dans des filières spécifiques. Cette spécialisation s'est accompagnée de la nécessité de disposer de machines et d'infrastructures plus grandes. Progressivement, les fermes se sont agrandies et ont quitté les centres villageois — où elles constituaient autrefois l'essentiel de l'habitat — pour s'implanter en périphérie à la suite de nouvelles tensions, notamment liées aux nuisances (bruit, odeurs) perçues par les habitants non agricoles, et aux difficultés d'agrandissement dans des centres anciens souvent contraints par leur morphologie. Aujourd'hui, les anciennes fermes situées au cœur des villages sont considérées comme des témoins du patrimoine culturel et historique, et bénéficient à ce titre d'une protection spécifique.

Dans le même temps, l'essor de la mobilité individuelle a entraîné une augmentation des distances parcourues au quotidien. Les populations résidant en milieu rural ne sont plus exclusivement agricoles, mais incluent désormais des habitants attirés par les atouts du cadre rural : proximité de la nature, densité de population plus faible, tranquillité. Résider en zone rurale est redevenu attractif, alors que la proximité immédiate des lieux d'emploi ou des commerces n'est plus un critère décisif dans les choix résidentiels.

Cette évolution accroît la pression foncière sur les espaces ruraux. De nombreuses terres agricoles de qualité, situées à proximité des villages (zones dites « infield »), sont progressivement urbanisées. Les villages s'agrandissent et deviennent de véritables municipalités, accueillant une population croissante qui, pour la plupart, travaille désormais en dehors de la commune, notamment dans les centres voisins.

Au milieu du XXe siècle, l'agriculture marque encore fortement le paysage de la commune de Wincrange. Les terres autrefois exploitées de manière occasionnelle (zones « outfield ») sont désormais pleinement intégrées au système agricole local, grâce aux avancées technologiques et mécaniques. L'introduction des engrais et l'augmentation du cheptel permettent de surmonter les contraintes liées à la faible qualité de certains sols. Ainsi, l'ensemble des vallées fluviales de la commune est mis en valeur. Les sols alluviaux, particulièrement fertiles, garantissent de bons rendements pour les prairies de fauche ou les pâturages. La part des terres arables a également augmenté, au point que, à l'exception des surfaces bâties et des forêts, presque l'ensemble du territoire communal est utilisé à des fins agricoles (cf. [Carte 2](#))

Carte 2. Utilisation du sol dans la commune de Wincrange en 1951 sur base des images aériennes



Et aujourd'hui ?

Aujourd'hui, l'agriculture ne joue plus un rôle économique majeur, bien qu'elle continue de façonner le paysage. En 2020, seules 3 700 personnes travaillaient dans le secteur agricole, soit moins de 1 % de la population active de l'ensemble du pays (ZAHLEN & MAJERUS). La mécanisation a encore accru la productivité et l'efficacité : un seul exploitant peut désormais gérer une ferme de plus de 100 vaches.

Les exploitations agricoles se trouvent aujourd'hui principalement en dehors des villages qu'elles avaient autrefois contribué à créer, dans la « zone verte », où elles bénéficient de l'espace nécessaire à leurs infrastructures et à leur potentiel d'agrandissement. Les terres peu rentables ou difficiles à exploiter sont souvent laissées à l'abandon. La quasi-totalité des surfaces agricoles situées dans les villages, à proximité immédiate des habitations, ont été urbanisées. De nombreuses terres de l'ancien 'infield', historiquement les plus fertiles, ont connu une évolution similaire.

Parallèlement, des activités non agricoles transforment de plus en plus le paysage rural. Des zones d'activités économiques et commerciales ont vu le jour, offrant aux habitants des services et commerces autrefois concentrés dans les centres-villes. Les pratiques modernes de l'aménagement du territoire, fondées sur la séparation fonctionnelle des usages du sol (zones agricoles, industrielles, commerciales et résidentielles), a renforcé cette spécialisation. Cela a abouti à une certaine « ghettoïsation » des fonctions, où les nouveaux projets sont dirigés vers des zones spécifiquement aménagées à cet effet.

Cette évolution entraîne une mobilité accrue. Pour accéder aux services, ceux-ci doivent désormais se déplacer entre plusieurs pôles dispersés, ce qui accentue les besoins en mobilité individuelle. Les déplacements sont devenus plus longs, plus solitaires, mais aussi moins fréquents. Autrefois, les trajets étaient courts, souvent effectués à pied, et favorisaient les interactions entre voisins, notamment grâce à la proximité des lieux de travail et des commerces. Aujourd'hui, l'absence prolongée des résidents

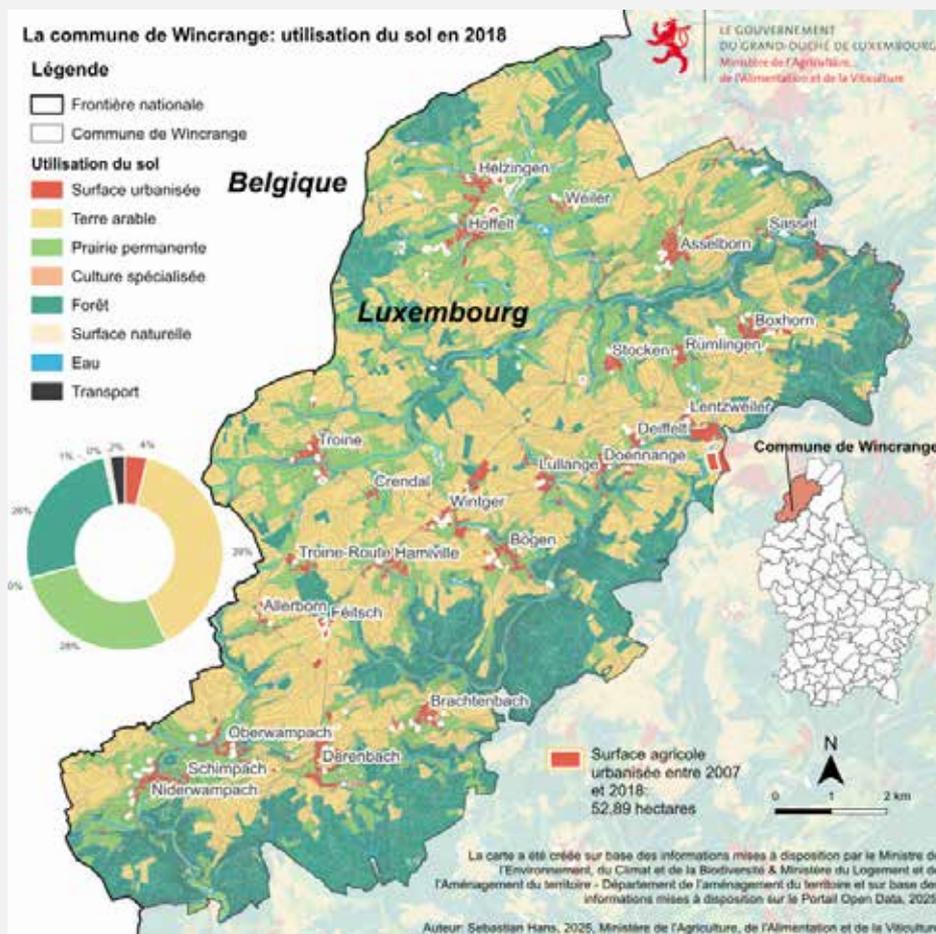
de leur village pendant la journée réduit considérablement les opportunités d'échange social. La configuration du paysage – et en particulier la répartition des fonctions sur le territoire – a ainsi un impact direct sur les comportements des habitants des zones rurales.

L'exemple de la commune de Wincrange illustre bien ces dynamiques. Presque toutes les surfaces non boisées et non urbanisées y sont exploitées. Paradoxalement, les terres de haute qualité situées dans les étroites vallées alluviales suscitent de moins en moins d'intérêt chez les agriculteurs, en raison de contraintes liées aux politiques de protection environnementale et d'un accès difficile. Comparée à la situation de 1951, la surface forestière a légèrement augmenté. Plus récemment, une autre tendance est apparue : la perte de terres agricoles due

à l'urbanisation. Dans les 9 ans entre 2007 et 2018, un total de 53 hectares a été urbanisé, représentant 0,05 % de la surface communale (cf. Carte 3).

Nous nous trouvons désormais à la croisée des chemins. Bien que l'usage du télétravail ait diminué depuis la crise du Covid-19, celle-ci a démontré la faisabilité d'une déspatialisation du travail. Cela ouvre de nouvelles perspectives pour les zones rurales : à l'avenir, certains actifs pourraient exercer leur profession depuis leur domicile, leur permettant de passer plus de temps dans leur village. Ce recentrage de la vie quotidienne autour du lieu de résidence pourrait raviver la vie sociale locale, tout en stimulant la diversification économique des territoires ruraux – notamment au niveau du commerce de proximité et de l'artisanat.

Carte 3. Utilisation du sol dans la commune de Wincrange en 2018 sur base du LIS-L



Sources :

Commune de Wintrange (2019), *La Commune de Wintrange*,
https://wintrange.lu/wp-content/uploads/2021/10/Brochure_Wintrange_2019FINAL_WEB.pdf.

WEALER, B., 2008, Les systèmes agraires et les transformations paysagères des campagnes luxembourgeoises de l'ancien régime à aujourd'hui,

Lien : <https://www.igdss.lu/wp-content/uploads/2018/03/article.1.pdf> (21.03.2025).

ZAHLEN, P, MAJERUS, B., Framing Luxembourg. Lien : <https://www.framingluxembourg.lu/> (21.03.2025).



Agriculture luxembourgeoise en mutation

Jeanne Bormann (Service de la production animale, Administration des services techniques de l'agriculture, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture)

Agriculture luxembourgeoise en mutation

L'agriculture luxembourgeoise, tout comme l'agriculture au sein de l'Union européenne, traverse une période de profondes transformations. Elle est confrontée à de nombreux enjeux tels que les avancées dans les méthodes et techniques de production, le défi du renouvellement générationnel, les perturbations des marchés agricoles, les cadres réglementaires à respecter et la lourdeur administrative, tout comme les exigences liées à la transition écologique, les répercussions du changement climatique dont l'agriculture est la première victime, ainsi que l'évolution des modes de consommation. Cet article met en avant les principales tendances en matière de production et de consommation, ainsi que les perspectives pour une agriculture luxembourgeoise de demain.

Les 10 chiffres-clés et faits marquants à connaître sur l'agriculture luxembourgeoise :

1. En raison de son paysage fortement dominé par les prairies, le Luxembourg se distingue par l'importance de sa production laitière et de viande bovine. Ainsi, la surface agricole utile occupée par les prairies et pâturages s'élève à 52,4%, suivie des terres arables (46,1%), dont pourtant une large partie est destinée à l'alimentation animale. Les cultures maraîchères sont largement déficitaires au Luxembourg. Le cheptel est majoritairement constitué de bovins, suivis, dans une moindre mesure, par les porcs, les volailles, puis les petits ruminants. Exprimés en unités de gros bétail, les bovins représentent 86,7% du cheptel total.
2. La concentration des exploitations agricoles, phénomène généralisé à travers l'UE, se manifeste par une diminution continue du nombre d'exploitations, compensée par une augmentation de leur taille. En 2024, le nombre total d'exploitations agricoles s'élève à 1.821, contre 2.042 en 2014, soit une diminution de 11% sur 10 ans. La superficie moyenne des exploitations agricoles (y compris horticoles et viticoles) atteint 73 hectares en 2024, avec 211 exploitations dépassant les 150 hectares en 2023, illustrant cette tendance à l'agrandissement.
3. La suppression des quotas laitiers en 2015 a engendré une vraie expansion du cheptel laitier. Depuis 2018 le cheptel bovin est à nouveau en déclin, avec un total de 183.165 bovins en 2024, soit une diminution de 9,5% par rapport à 2017. Depuis 2020, le cheptel laitier s'est stabilisé autour de 55.000 vaches. En revanche, pour la septième année consécutive le troupeau de vaches allaitantes enregistre une baisse notable, ne comptant plus qu'un total de 21.708 vaches allaitantes en 2024. Ainsi, la composition du cheptel national s'établit désormais à 72% vaches laitières contre 28% de vaches allaitantes.
4. En 2024, la valeur totale de la production animale, y compris celle de la production fourragère et des cultures destinées à l'alimentation animale, s'élève à 342 millions d'euros (calculée au prix de producteur), représentant plus de la moitié de la valeur de production du secteur agricole. Ce chiffre souligne l'importance des filières animales dans l'agriculture luxembourgeoise.
5. La production laitière en constitue la part la plus importante, avec une valeur de 226 millions €, suivie par la production de viande bovine, qui atteint 74 millions €. Deux secteurs actuellement en expansion complètent ce tableau : la production d'œufs avec 8,3 millions € et celle de viande de volailles avec 0,95 million €. A noter que plus de la moitié de la production laitière, sous forme de lait de ferme non transformé, est destinée à l'exportation, où elle fait face à une concurrence croissante de produits laitiers à bas prix.
5. Au cours de ces dix dernières années, le taux d'auto-alimentation en viande bovine a connu un net recul, passant de 115% en 2014 à actuellement 82% (2023). Malgré les discours critiques à l'égard de la consommation de viande, largement relayés dans les médias, cette évolution ne se reflète pas directement dans la consommation annuelle par habitant, qui reste stable autour de 28 kg en 2023. En comparaison, la consommation de viande porcine s'élève à 31 kg par habitant pour la même année, enregistrant une diminution de 6 kg par rapport à 2014. Cette diminution s'accompagne d'un recul d'environ 15% du taux d'autosuffisance pour cette filière.
6. Les productions animales sont soumises à des politiques environnementales à la fois ambitieuses et exigeantes. Les efforts à entreprendre au niveau national pour réduire les émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre sont significatives, d'autant plus que l'agriculture luxembourgeoise, en raison de ses spécificités pédoclimatiques, est orientée principalement vers les productions bovines. Ainsi les engagements nationaux pris dans le cadre de la mise en œuvre de la directive NEC exigent une réduction des émissions d'ammoniac de -22% en 2030 par rapport au niveau atteint en 2005. Les objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre sont tout aussi ambitieux : -20% en 2030 par rapport à 2005. En 2022, le secteur agricole représentait 8% des émissions totales de gaz à effet de serre au Luxembourg (à l'exclusion de la partie liée à l'utilisation des terres) et constituait la source principale d'émission d'ammoniac avec une part de 90%. Entre 1990 et 2022, les émissions GES liées à l'agriculture ont diminué de 6%, alors que pour l'émission d'ammoniac le niveau de réduction atteint était de 11% en 2023 par rapport à 2005. Bien que les résultats soient prometteurs, il est nécessaire d'intensifier les efforts pour atteindre les objectifs nationaux fixés pour 2030. Cette réduction devra toutefois tenir compte de la forte orientation de l'agriculture luxembourgeoise vers l'élevage bovin, un secteur structurellement émetteur.
7. Ces dernières années, le secteur agricole a été fortement touché par des aléas climatiques, notamment des périodes prolongées de sécheresse, mais aussi des périodes humides ou de pluies intenses augmentant les risques d'inondation. Par ailleurs, l'agriculture est également confrontée à des menaces croissantes liées à l'émergence de maladies animales et la propagation d'organismes nuisibles, affectant à la fois la santé animale et végétale.

8. La situation économique des exploitations agricoles montre des fluctuations significatives. À titre d'exemple, le revenu ordinaire d'exploitation en 2023 a enregistré une baisse de 29% par rapport à l'année précédente, atteignant en moyenne 83.400 € par exploitation. Malgré cette baisse, ce revenu reste nettement supérieur à la moyenne des cinq dernières années, qui s'élève à 74.300 € par exploitation. Cette diminution est principalement attribuée à un ajustement des prix de vente des produits agricoles, qui avaient atteint des niveaux exceptionnellement élevés en 2022 en raison de la guerre russo-ukrainienne. Parallèlement, les coûts fixes continuent d'augmenter, notamment ceux liés aux amortissements pour l'acquisition d'installations et d'équipements, en hausse de 15% en 2023 par rapport à 2018. Ces coûts de production élevés continuent ainsi à peser lourd sur les revenus des agriculteurs. Quant aux consommateurs, la hausse des prix alimentaires combinée à une baisse généralisée du pouvoir d'achat les pousse à faire des choix, souvent au détriment des productions labellisées, dont notamment les produits bio.
9. Dans le cadre de la politique agricole commune, les aides publiques, telles que les aides à l'investissement, la prime à l'entretien du paysage et les mesures agro-environnementales et climatiques, ont augmenté ces dernières années, avec une hausse de 9% en 2023 par rapport à 2022. Entre 2014 et 2021, ces aides dépassaient les revenus ordinaires d'exploitation, illustrant ainsi la forte dépendance des exploitations agricoles envers les soutiens publics. Les mesures agro-environnementales et climatiques, ainsi que les éco-régimes, occupent une place essentielle dans ces subventions, témoignant d'une transition vers des pratiques agricoles plus durables et respectueuses de l'environnement.
10. Environ la moitié des exploitants agricoles ont plus de 55 ans, ce qui signifie que la moitié d'entre eux partira en retraite d'ici 2030-35. Pour une partie des exploitations, la relève n'est pas assurée. La situation en matière de succession varie selon la typologie des exploitations, celle-ci étant étroitement liée à leur situation économique et au niveau d'investissement.

Quel avenir pour une agriculture luxembourgeoise confrontée à de nombreux défis et contraintes ? L'analyse des données statistiques et des observations de terrain met en lumière plusieurs spécificités engendrant certaines faiblesses et nécessitant une vigilance particulière. Parmi celles-ci figurent une forte spécialisation dans l'élevage bovin, en particulier laitier, ainsi qu'un faible niveau de diversification économique. A cela s'ajoutent des lacunes en matière d'infrastructures de transformation pour certains produits agricoles. Le secteur doit également relever le défi de concilier l'élevage avec les exigences de préservation de la qualité de l'air, de l'eau et des sols, la sauvegarde de la biodiversité et les effets du changement climatique. Enfin, repenser la souveraineté alimentaire et s'attaquer à la problématique de l'exode agricole constituent des enjeux majeurs pour garantir la résilience et la durabilité de l'agriculture luxembourgeoise.

Le début de l'année 2024 était marquée par des manifestations : les agriculteurs à travers l'UE se sont mobilisés, exprimant leur mécontentement face à un contexte économique complexe et face aux nombreuses contraintes réglementaires et administratives pesant lourd sur ce secteur.

Afin d'assurer la pérennité du secteur agricole, l'agriculture devrait reposer davantage sur une interaction plus équilibrée entre les trois piliers fondamentaux de la durabilité, à savoir économique, social et écologique. Il y a lieu d'alléger les démarches administratives et simplifier les procédures liées à la politique agricole commune. « Pas de durabilité sans rentabilité » : il importe d'assurer un revenu de base équitable aux exploitations agricoles, pour que celles-ci puissent s'attarder davantage à une production respectueuse du climat et de l'environnement, tout en assurant une production alimentaire de qualité, en quantité suffisante et rémunérée de façon équitable. Face aux multiples crises et tensions géopolitiques, il est essentiel de reconnaître davantage le rôle stratégique du secteur agricole en termes de souveraineté alimentaire et son importance systémique, en veillant à concilier davantage la durabilité environnementale avec la rentabilité des exploitations agricoles ainsi que la qualité de vie des agriculteurs, un aspect clé influençant l'attrait pour ce métier.

Plus que jamais, le renouvellement des générations devrait être au centre de nos préoccupations. Les départs sans relève, les décisions des fils et filles d'agriculteurs à ne pas suivre la tradition familiale risque de s'intensifier. Cette tendance compromet la souveraineté alimentaire et ouvre la voie à des modèles d'approvisionnement fortement axés sur l'importation, respectant souvent des standards moins élevés. Rompre avec les modèles d'agriculture traditionnelle implique un risque inhérent de devoir basculer vers des modes de production axés davantage sur l'« industrialisation », au profit d'un nombre limité d'acteurs économiques, alors que l'agriculture avec ses filières en aval et en amont se veut créatrice d'emploi dans les zones rurales. Assurer cette transition générationnelle devrait ainsi constituer notre priorité absolue pour garantir l'avenir de notre alimentation. Pour relever le défi du renouvellement des générations et rendre les métiers agricoles plus attractifs, il est ainsi nécessaire de mobiliser de multiples leviers.

Recherche et innovation – moteur de la diversification et de la compétitivité

Il importe de miser sur l'innovation et la recherche comme moteur principal visant à renforcer la résilience, la durabilité et la performance économique du secteur agricole. Pour encourager l'innovation et la diversification des exploitations agricoles, le point de contact récemment créé, « Agri-Innovation », vise à accompagner les exploitants luxembourgeois dans leurs initiatives de diversification et démarches novatrices. Il vise à renforcer la coopération, à favoriser le partage des connaissances et la participation « bottom-up » des agriculteurs. Sa mission consiste à guider les exploitations dans les procédures administratives, identifier des freins techniques et administratifs possibles et à les mettre en relation avec des projets phares, que ce soit le développement de nouvelles cultures, la création de produits novateurs ou encore l'adoption de stratégies et modèles économiques innovants. De plus, des appels à projets sont régulièrement initiés afin de stimuler et accélérer le développement d'initiatives émergentes.

Digitalisation de l'agriculture

Recherche et innovation riment avec digitalisation et agriculture de précision. Ces outils, tels que les capteurs, les drones, les données satellitaires et l'automatisation des processus de travail, le recours à l'intelligence artificielle

constituent le moteur de transformation du secteur agricole. Ils permettent d'optimiser les ressources, d'augmenter les rendements et de gagner en temps et en efficacité, tout en renforçant la résilience des exploitations face aux défis émergents. L'intelligence artificielle a le potentiel de transformer profondément les pratiques agricoles – son impact est toutefois difficile à anticiper à l'heure actuelle.

Quelles perspectives pour l'élevage de demain ?

L'élevage des ruminants et la valorisation des pâturages séquestrant de vastes quantités de CO₂ continuent à faire partie intégrante du modèle agricole luxembourgeois. En raison des impacts des activités liées à l'élevage, il s'agit de continuer à développer et guider l'élevage dans un « espace de fonctionnement sécurisé » et promouvoir un élevage de qualité profitant pleinement de l'innovation dans ce secteur sous pression. Dans la foulée des réflexions de transitions vers d'autres régimes alimentaires, il devient essentiel d'adopter une approche systémique des modèles agraires et agroalimentaires. Cela implique de repenser l'ensemble de la chaîne, en optimisant l'utilisation des ressources existantes et en valorisant les matières non comestibles par l'homme, telles que les co-produits de l'industrie agroalimentaire, les prairies et pâturage. Le recours à des sources protéiques alternatives, comme les insectes s'inscrit également dans cette logique d'innovation durable. Dans ce contexte, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie européenne ambitieuse en matière de protéines s'imposent comme une nécessité incontournable.

Rôle du conseil agricole dans l'accompagnement des exploitations

Le secteur agricole joue un rôle crucial dans la transition vers une économie bas-carbone et faiblement émettrice d'ammoniac. Il bénéficie de nombreuses opportunités dans le domaine des énergies renouvelables, telles que les panneaux solaires, les éoliennes et le biogaz et la fixation de carbone dans les sols agricoles. Pour atteindre les objectifs nationaux en matière de réduction, il est essentiel de définir des trajectoires adaptées aux particularités du secteur agricole, tenant compte du fait qu'il s'agit de systèmes biologiques particulièrement complexes et axés sur la valorisation des pâturages. L'adoption d'une alimentation animale mieux adaptée aux besoins physiologiques, limitant le gaspillage de nutriments, ainsi qu'une gestion optimisée des troupeaux, représentent des axes fondamentaux au niveau du conseil agricole. Le conseil agricole devra jouer pleinement son rôle en tant que partenaire-clé pour accompagner cette transition, en proposant des solutions personnalisées (stratégiques et/ou technico-économiques), adaptées aux spécificités de chaque exploitation et un appui à la mise en place concrète de la transformation. Un conseil agricole innovant, intégré et multidisciplinaire est essentiel pour assurer la réalisation des divers objectifs fixés.

Mieux protéger la compétitivité internationale des agriculteurs

Pour améliorer la compétitivité des agriculteurs européens et leur permettre de tirer pleinement parti des échanges commerciaux, il est indispensable que les accords négociés avec les pays tiers respectent des exigences équivalentes en termes de normes (phyto-)sanitaires, environnementales et de bien-être animal. Renforcer l'alignement des conditions et normes de production est essentiel afin d'éliminer la disparité et d'éviter toute forme de concurrence déloyale. Dans le même esprit, promouvoir davantage l'utilisation de

produits régionaux dans la restauration collective publique incite les producteurs à diversifier et enrichir leur offre. Le développement des infrastructures de transformation déficitaires au Luxembourg contribuerait également à soutenir ces efforts de diversification et à renforcer la résilience des exploitations agricoles luxembourgeoises.

Prévenir les risques

Le changement climatique impacte directement l'agriculture par le biais d'une modification des températures et du régime des précipitations impactant directement la croissance végétale. Face à ces défis, il est primordial de renforcer la résilience du secteur agricole en mettant en place des mesures de prévention et en mutualisant les risques par la mise en place d'instruments de gestion des crises et des risques. Il est tout aussi essentiel de favoriser des cultures mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques. Par ailleurs, le renforcement des programmes vétérinaires, la surveillance épidémiologique et la disponibilité des vaccins, ainsi que la promotion de la coopération et de l'échange international d'informations, sont des actions indispensables pour anticiper et maîtriser les maladies animales et végétales émergentes.

Conclusion

Confronté à ces mutations profondes, le secteur agricole luxembourgeois doit rapidement se mettre au diapason. Cela requiert de favoriser un dialogue stratégique et de renforcer des relations constructives avec les acteurs agricoles et les partenaires de la chaîne agroalimentaire. La politique agricole, tant nationale qu'européenne, est appelée à établir un cadre optimal pour accompagner efficacement le secteur agricole et ses filières connexes dans leur processus de transition sans précédent. Il s'agit de mettre en place une politique agricole qui se veut proche des agriculteurs, compétitive, résiliente face aux crises, durable, respectueuse des producteurs et axée sur la connaissance. Une politique qui offre des perspectives à long terme, capable d'attirer les jeunes générations vers les métiers agricoles. A maintes reprises, l'agriculture a démontré sa capacité de résilience et d'adaptation, même dans des périodes difficiles. Il y a donc lieu d'être confiant : elle saura, cette fois encore, relever ce défi majeur. En fin de compte, ce sont les agriculteurs luxembourgeois eux-mêmes qui détermineront si la trajectoire suivie, nécessitant des ajustements et sujette à de futures évolutions, est la bonne pour garantir un avenir durable à l'agriculture luxembourgeoise.

Références

Rapport annuel 2024 du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la viticulture (disponible sur <https://landwirtschaft.lu>)

Agrarstatistik : <https://agriculture.public.lu/de/agrarstatistik.html>

Carte. Vue d'ensemble de la répartition des terres agricoles dans la commune de Wincrange, illustrant la prépondérance des prairies et pâturages. La commune de Wincrange compte au total 124 exploitations, dont 46 sont spécialisées en production laitière, 32 en production de viande bovine, 9 exploitations sont de type mixte (lait et viande) et 17 sont spécialisées en culture des plantes, 4 détiennent des granivores (porcs et volailles)

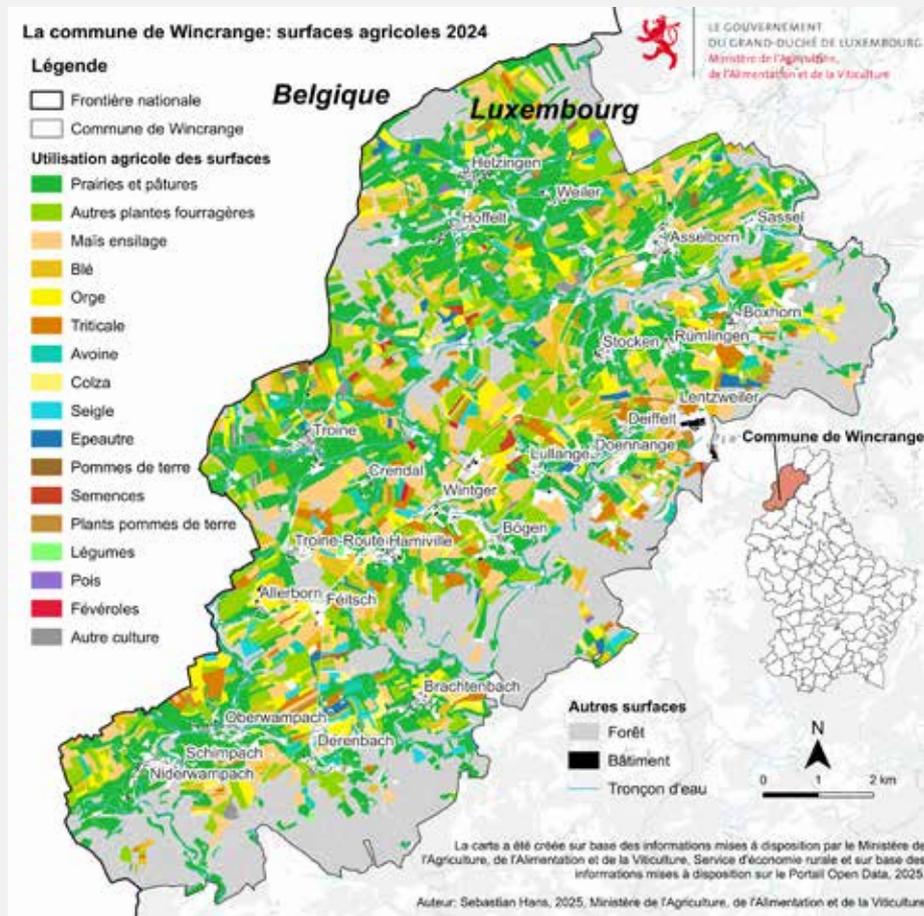


Photo. Paysage verdoyant et vallonné caractéristique, s'étendant à l'entrée du charmant village de Niederwampach dans la commune de Wincrange



Source : ©Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, 2025





Le tourisme rural au Nord du Luxembourg

Luis Soares (Direction générale Tourisme, Ministère de l'Economie)

Le tourisme rural au nord du Luxembourg

La stratégie touristique du Luxembourg, intitulée « *Humains, territoires et économie : le tourisme comme moteur pour améliorer la qualité de vie et de séjour* », vise à renforcer le tourisme en tant que moteur économique tout en améliorant la qualité de vie des résidents, des frontaliers et des touristes. Le tourisme rural joue à ce titre un rôle majeur et contribue à une offre touristique qui se veut authentique, captivante et qui va au-delà des attentes des visiteurs.

Si le Grand-Duché est bien connu pour ses atouts urbains, tels que sa capitale dynamique, il n'en reste pas moins un territoire riche en paysages naturels qui attirent les touristes.

C'est notamment le cas dans le nord du pays où la région de l'Éislek – les Ardennes luxembourgeoises – invite les visiteurs à plonger dans un monde où la nature sauvage se mêle à des forteresses impressionnantes, où les traditions locales prennent vie, et où la gastronomie ravit les sens. Cette région aux paysages spectaculaires est l'escapade idéale pour ceux qui cherchent à s'évader, à reconnecter avec la nature et à se détendre dans un cadre paisible.

La randonnée dans l'Éislek – des sentiers d'une qualité exceptionnelle

Le tourisme actif constitue l'une des priorités stratégiques du secteur et la randonnée pédestre en est l'un des fers de lance. Parmi les régions les plus emblématiques dans ce domaine figure l'Éislek, première région à détenir le label « *Leading Quality Region - Best of Europe* ». Décerné par la Fédération Européenne de Randonnée pédestre en 2022, ce label repose sur de nombreux critères de qualité, dont la constitution des chemins, l'intégration des restaurants et des hébergements, les services et les possibilités d'information pour randonneurs, ainsi que la gestion en arrière-plan des sentiers de randonnée.

Dans le cadre d'un projet LEADER « *Qualitätswanderregion Éislek* » (région de randonnée de qualité), un concept ambitieux a été élaboré en étroite collaboration entre les partenaires régionaux et les promoteurs publics. Le réseau de sentiers de randonnée a été complètement réévalué et adapté aux standards européens, ce qui a mené à une réduction ciblée du nombre de sentiers, au profit d'une amélioration notable de leur attractivité. Une nouvelle catégorie de sentiers, les « *Éislek Pied* » (sentiers à travers l'Éislek) a été créée : ces 18 parcours offrent des randonnées d'une qualité exceptionnelle, conforme aux critères exigeants de la Fédération Européenne de Randonnée Pédestre.

L'un des piliers du projet a été la mise en place d'un balisage clair et uniforme sur tous les sentiers de randonnée, conformément aux principes du « *Guide pour sentiers de randonnée au Luxembourg* » publié par le Ministère de l'Économie en 2020. Ainsi, environ 1 700 panneaux de signalisation, ainsi que des panneaux d'information et d'orientation installés aux 82 points de départ des circuits, guident les randonneurs à travers le réseau pédestre des paysages variés de l'Éislek.

Depuis le lancement du projet, la région a enregistré une importante augmentation de randonneurs, avec des retombées positives pour les entreprises locales, notamment dans le secteur HoReCa. Une composante importante du projet consiste à soutenir les établissements d'hébergement en leur offrant la possibilité d'obtenir le certificat d'« *Hôte Randonneurs bienvenus* ». À ce jour, une trentaine d'établissements dans l'Éislek ont déjà obtenu cette certification, renforçant ainsi l'attractivité de la région comme destination phare pour les amateurs de randonnée, tout en stimulant le développement économique local et régional.

Les villages de la commune de Wintrange font partie intégrante de ce réseau pédestre. Parmi les sentiers emblématiques figure l'« *Éislek Pad Asselborn* », créé en 2022. Ce parcours longe des ruisseaux, passe une carrière d'ardoise et le moulin d'Asselborn, puis s'étend sur le plateau de Wintrange, mettant en valeur la richesse naturelle et patrimoniale de cette région. Des sentiers locaux et de courte distance coexistent avec des circuits régionaux et nationaux, tout comme des itinéraires transnationaux. Un exemple est l'« *Escapardenne* », composé du « *Lee Trail* » et de l'« *Éislek Trail* », qui, sur une longueur de 159 km, traverse les paysages magnifiques de l'Ardenne entre le Luxembourg et la Belgique. D'autres itinéraires d'envergure internationale passent également par Wintrange, tels que la « *Liberation Route Europe* », qui relie des sites et récits de la Seconde Guerre mondiale à travers l'Europe, le « *Sentier Rhin-Meuse* », ainsi que les « *Sentiers de Grande Randonnée* » GR15 et GR57, qui poursuivent leur tracé à travers la Grande Région.

Photo 1. La randonnée dans l'Éislek



Source : ©Visit Éislek

Le cyclo-tourisme : une connexion entre nature et mobilité

L'Éislek est reconnu comme un véritable paradis pour les passionnés de cyclisme. Les amateurs de sensations fortes peuvent découvrir l'Éislek à VTT à travers collines, forêts denses et ruisseaux scintillants au cœur d'une nature sauvage et préservée. A Wincrange, ce sont notamment les circuits VTT n° 3 et n° 6 dont les itinéraires traversent le territoire de la commune.

Entre routes tranquilles et un vaste réseau cyclable, la région vallonnée séduit également les cyclistes de route à l'aventure dans ses paysages variés. Ainsi, le circuit cyclable « Gënzentour » traverse les petites localités de Hoffelt, Allerborn, Niederwampach, Doennange et Sassel, toutes situées dans la commune de Wincrange. Il enchante les cyclistes avec des panoramas des hauts plateaux du Parc naturel de l'Our et passe à proximité du moulin d'Asselborn, transformé en musée, des vestiges du canal Meuse-Moselle à Hoffelt, de la petite chapelle d'ermitage « Helzerklaus » près d'Hachiville et du monument des aviateurs près de Maulsmühle. Par ailleurs, la piste cyclable nationale 20 relie le sud de la commune au réseau cyclable national.

Le cyclotourisme connaît une croissance continue, et attire chaque année un nombre croissant d'adeptes. Il s'impose ainsi comme une priorité stratégique du développement touristique. Le réseau cyclable régional, essentiel à l'infrastructure cyclable du pays, joue un rôle clé en connectant les pistes nationales aux points d'intérêt, aux villages et aux infrastructures de transport, telles que les gares ferroviaires. Dans les parties plus rurales du pays, le réseau cyclable régional est un atout majeur, qui permet de relier les villages et de guider les visiteurs à la découverte des charmes des paysages champêtres.

Afin de garantir une expérience optimale pour les cyclistes, une signalisation directionnelle cohérente et uniforme sur l'ensemble des itinéraires cyclables du Luxembourg s'impose. Un projet ambitieux de développement du réseau cyclable régional a ainsi été lancé dans la région du Mullerthal en 2023, en étroite collaboration avec les communes locales. 750 panneaux ont été installés sur 200 kilomètres d'itinéraires cyclables afin d'assurer une signalisation efficace. Dans la continuité de cette initiative, des études sont en cours dans l'Éislek et d'autres régions du Grand-Duché, avec une mise en place prévue pour 2025 et 2026. Réalisées en étroite collaboration avec les localités, ces études visent à définir le réseau cyclable régional et à planifier la mise en place de la signalisation directionnelle. L'objectif est d'achever ce projet à l'échelle nationale d'ici 2028.

Ce projet permettra de créer une offre touristique qui s'adressera à différents groupes cibles du cyclo-tourisme, de la famille aux cyclistes exigeants, en passant par les cyclistes de loisirs. Au-delà du développement du réseau en soi, le projet contribue également à dynamiser l'économie locale, en soutenant les établissements d'hébergement, de restauration et les commerces situés le long des parcours. Enfin, un service de location de vélos complète l'offre cyclo-touristique, facilitant l'accès à la pratique du cyclotourisme pour tous.

Photo 2. Le Cyclo-tourisme



Source : ©Fatpigeon - Visit Luxembourg

Le tourisme rural et le secteur du camping

Ces dernières années, la recherche de voyages simples, flexibles et proches de la nature s'est largement intensifiée, contribuant à une popularité croissante du camping, notamment en milieu rural. Au Luxembourg, le tourisme en camping, et en particulier en camping-car, connaît une croissance rapide : selon une enquête menée en 2023-2024, 9 % des visiteurs arrivent désormais au Grand-Duché en camping-car, contre 4 % en 2018.

Dans ce contexte, le ministère de l'Économie propose divers programmes d'aide pour les investissements dans le secteur du camping, notamment le « plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique » et le « régime d'aide en faveur des petites et moyennes entreprises ». Ces programmes soutiennent les campings dans leurs projets de création, d'aménagement, et de modernisation de leur équipement avec l'objectif de maintenir et d'améliorer la qualité des infrastructures.

Le développement du secteur s'accompagne également de la création de nouveaux emplacements pour camping-cars, soutenus par le programme « Destination Camper Park(ing) », qui offre des subventions aux exploitants pour répondre aux attentes des campeurs modernes en matière de confort et de qualité. Un service gratuit de conseil est également proposé aux investisseurs pour les aider à concrétiser leurs projets dans une logique de durabilité.

Le Grand-Duché souhaite renforcer son attrait touristique et étendre la saison touristique dans les régions rurales. Les campings du Luxembourg, répartis sur l'ensemble du territoire, s'intègrent harmonieusement dans les milieux ruraux et adoptent de plus en plus une approche durable. Le label écologique national « EcoLabel », créé en 1999,

certifie les entreprises touristiques respectueuses de l'environnement. Plusieurs campings luxembourgeois disposent déjà de cette distinction. En outre, de nouvelles formes de logement, telles que les cabines de glamping, répondent à la demande croissante pour des hébergements plus écologiques et confortables.

Les campeurs sont également des amateurs de tourisme actif : 79 % pratiquent la randonnée, tandis que 25 % utilisent les infrastructures cyclables. Ces chiffres montrent le lien fort entre camping, mobilité douce et tourisme durable, soutenus par le développement du réseau de transports publics gratuits et des infrastructures de mobilité verte. Le taux de satisfaction des touristes en camping est élevé, avec 70% affirmant être satisfaits de leur séjour et 96% indiquant vouloir recommander le pays.

Le secteur du camping a une pertinence économique claire, représentant 21 % des arrivées touristiques et 37 % des nuitées en 2024. Les touristes en camping dépensent en moyenne 451 € pendant leur séjour, contribuant substantiellement à l'économie locale.

Le tourisme durable : un modèle pour l'avenir

Face à des enjeux environnementaux croissants, le Luxembourg s'engage résolument dans une approche de tourisme durable. En décembre 2024, le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, a présenté le concept pour un tourisme durable au Luxembourg. Ce concept repose sur quatre piliers essentiels – écologie, cohésion sociale, culture et économie – visant à préserver les ressources naturelles, renforcer l'inclusion sociale, valoriser le patrimoine culturel et garantir la pérennité économique des acteurs touristiques.

Le tourisme rural est un élément clé du tourisme durable au Luxembourg. Il permet de répartir les visiteurs sur l'ensemble du territoire, d'allonger la durée des séjours, de valoriser la culture locale et de soutenir l'économie des zones rurales. La gestion des flux touristiques vers les zones rurales, par le biais des transports en commun ou du vélo, ainsi que la sensibilisation et l'information sur le respect des règles de protection de la nature, sont des aspects intégrés au concept.

Développé à travers un format collaboratif avec divers acteurs, ce concept définit le cadre stratégique pour accompagner les acteurs du secteur dans leur transition vers un tourisme plus responsable et orienté vers l'avenir.

Le tourisme rural comme pilier de l'avenir touristique

Le tourisme rural au Luxembourg, plus particulièrement dans la région de l'Éislek, illustre parfaitement l'engagement du pays envers un tourisme durable, authentique et économique. Grâce aux initiatives décrites ci-avant, le Grand-Duché réussit à allier préservation de la nature, dynamisme économique et qualité de vie. En favorisant l'accès aux trésors naturels et culturels des zones rurales, le Luxembourg offre aux visiteurs des expériences enrichissantes tout en soutenant les communautés locales. Ainsi, le tourisme rural s'affirme non seulement comme un levier économique, mais aussi comme un pilier essentiel pour un avenir touristique durable et prospère.

Photo 3. Le secteur du camping



Source : ©Thomas Jutzler - Visit Luxembourg

Photo 4. Le tourisme durable



Source : ©Visit Éislek



La culture dans l'espace rural : un levier pour dynamiser les régions

Julia Kohl & Magalie Tasch (Service de l'aménagement culturel du territoire, Ministère de la Culture)

La culture dans l'espace rural : un levier pour dynamiser les régions

Nichées parmi les collines verdoyantes de la forêt d'Anlier, aux pieds du village de Haut-Martelange, des maisons aux toitures noir bleutées scintillent au soleil. Les couleurs de blanc et de vert dominent un petit hameau qui regroupe une vingtaine de bâtiments en pierre entre lesquels se baladent des groupes de visiteurs, intrigués par la beauté brute du lieu. Pourtant, le véritable spectacle se déploie sous terre, à 42 mètres de profondeur, où la lumière vacillante des lampes à carbure révèle d'immenses chambres souterraines majestueusement sculptées par l'Homme dans l'écorce terrestre.

À une quarantaine de kilomètres de Luxembourg-Ville et longeant la frontière belge, le site des ardoisières de Haut-Martelange dans la commune de Rambrouch est l'image complète d'une ardoisière autour de 1900. Autrefois un haut-lieu industriel, le site cessa ses activités en 1986 et fut remis en état dès les années 1990 grâce à l'implication de bénévoles locaux¹. Suivant le principe de l'écomusée, ces derniers ont déployé des efforts considérables afin de refaire de ce site industriel un lieu de vie, de découverte et d'expérience autour de l'ardoise². L'achat du site par l'État en vue de sa mise en valeur patrimoniale en 1992 a marqué le début d'une histoire de réussite qui s'intègre dans une stratégie de décentralisation et de démocratisation culturelle (cf. photo 1).

S'il est vrai que la culture ne s'implante pas au gré du hasard mais prend souvent vie sur les terres fécondes en histoire et traditions, le choix porté sur Haut-Martelange pour un projet culturel de telle envergure ne tient pas uniquement à son riche passé. Avec ses 4.934 habitants au 1^{er} janvier 2024, la commune de Rambrouch compte parmi les communes luxembourgeoises avec la plus faible densité de la population³. Au cœur d'un territoire marqué par son passé industriel, l'émergence d'un écomusée comme celui des ardoisières de Haut-Martelange symbolise une reconquête culturelle et patrimoniale. En valorisant le savoir-faire ardoisier et les mémoires ouvrières locales, cet espace vivant de transmission intergénérationnelle permet non seulement de préserver un héritage en voie de disparition, mais aussi de dynamiser une région en quête de renaissance culturelle et touristique. Les 23.859 visiteurs qui se sont rendus sur le site en 2024 témoignent de la réussite du pari. Le musée de l'Ardoise, qui a ouvert son parcours souterrain après de longs travaux de revalorisation en 2023, saura certainement se positionner comme un acteur important économique dans la région ces prochaines années, grâce aux retombées directes et indirectes générées par l'activité du site (cf. photo 2).

Photo 1. Haut-Martelange 1904-1910



Source : ©Musée de l'Ardoise, coll. Guy Rollinger

¹ « Le bénévolat au musée de l'Ardoise, Luxembourg », www.ardoise.lu [consulté le 29.04.2025]

² Conformément à la Charte des écomusées du 4 mars 1981, l'écomusée est défini comme « une institution culturelle assurant, d'une manière permanente, sur un territoire donné, avec la participation de la population, les fonctions de recherche, conservation, présentation, mise en valeur d'un ensemble de biens naturels et culturels, représentatifs d'un milieu et des modes de vie qui s'y succèdent. » <https://fems.asso.fr/wp-content/uploads/2020/08/Charte-ecomusees.pdf> [consulté le 29.04.2025]

³ « Population par commune au 1er janvier 2024 », sur statistiques.public.lu, STATEC [consulté le 29.04.2025]

Photo 2. Musée de l'Ardoise



Source : ©Flashoholic, Tom Wies

À son instar, les sites patrimoniaux du pays jouent un rôle crucial dans l'aménagement culturel du territoire national et en tant que tels, revêtent un potentiel économique considérable. Ancrés dans leurs régions et proches des communautés locales, ils nous rappellent notre histoire commune et font appel à notre identité collective. Ils donnent non seulement une identité à leur territoire au-delà des frontières, mais ils apportent un impact économique qui peut faire bénéficier toute une région. Faire revivre ces lieux, c'est créer des espaces dynamiques qui allient le respect du patrimoine au regard vers l'avenir. Ouverts à tous ils créent des synergies entre les acteurs locaux, le milieu associatif et les communes qui les portent et contribuent à la structuration de ces territoires. Leur revitalisation réussie est synonyme d'une démarche de décentralisation et de démocratisation culturelle promue par l'État et ancrée dans le plan de développement culturel 2018-2028 publié en 2018 par le ministère de la Culture pour guider et inspirer la politique culturelle du pays⁴.

Les espaces ruraux du Luxembourg sont composés de petites localités et de villages hébergeant un riche passé historique et patrimonial qui s'exprime à travers une densité remarquable d'acteurs culturels, avec plus d'une soixantaine de musées régionaux, une dizaine de centres culturels professionnels et de nombreuses infrastructures et sites patrimoniaux à vocation culturelle touristique, allant de

châteaux, châteaux forts, édifices religieux à des sites archéologiques et historiques répartis à travers le Grand-Duché. Les joyaux patrimoniaux et les initiatives culturelles ancrés dans les zones rurales relèvent majoritairement d'initiatives volontaristes d'individus ou d'associations locales, animés par une volonté mutuelle de préserver et de transmettre le patrimoine culturel luxembourgeois aux générations futures.

Si des mesures étatiques ont existé par le passé pour soutenir ces acteurs culturels et patrimoniaux, ce n'est qu'à partir des années 1975 que l'État a initié une politique de décentralisation culturelle plus structurée, sous l'influence des tendances transnationales et en réponse aux mutations socio-territoriales que connaissait alors le pays, notamment sous l'effet de sa croissance fulgurante et de la concentration des activités autour de la capitale au détriment d'un développement plus coordonné de l'ensemble du territoire national⁵.

L'exemple du canton de Clervaux, situé au nord du pays, et où se trouve la commune de Wincrange avec ses 27 localités, illustre bien les défis auxquels ont dû faire face les territoires ruraux du Grand-Duché au cours des dernières cinquante années et qui matérialisent aujourd'hui les conséquences au niveau de l'aménagement du territoire. Avec une superficie de 342,2 km² et une population de

⁴ « [Kulturentwicklungsplang 2018-2028 1.0](#) », Ministère de la Culture 2018

⁵ SPIRINELLI Fabio, « DE L'ENFANT PAUVRE À UNE IMAGE DE MARQUE, Une histoire de la politique culturelle au Grand-Duché de Luxembourg de 1945 à 2015 » 2016, p.74

21.214 habitants au 1^{er} janvier 2024⁶, le canton de Clervaux présente parmi la plus faible densité du Grand-Duché avec seulement 62 habitants/km².⁷ Malgré une croissance démographique annuelle de 2,5 %⁸, la région est confrontée à plusieurs défis structurels tels l'isolement géographique, le vieillissement de la population, une mobilité réduite et le déficit d'accès aux services publics. Par ailleurs, près d'un tiers des habitants sont de nationalité étrangère⁹, ce qui accentue les enjeux liés à l'inclusion et à la cohésion sociale.

Souvent perçus comme des périphéries passives du développement national, les territoires ruraux n'en demeurent pas moins des espaces porteurs de dynamiques culturelles significatives dont la valeur de développement socio-économique a gagné en visibilité et en reconnaissance auprès des décideurs politiques étatiques et communaux, qui misent aujourd'hui de façon plus systématique sur une logique d'aménagement équilibré du territoire. Malgré les efforts des dernières décennies, en milieu rural, nous observons souvent encore une inégalité au niveau de l'accès aux services culturels tant en termes d'infrastructures que d'offre¹⁰, sans doute accentuée par un réseau de transport moins dense au nord du pays.

Dans ce contexte, et bien au-delà de sa dimension esthétique ou patrimoniale, la culture se propose comme un outil stratégique de recomposition territoriale. En décentralisant des institutions culturelles en région et en soutenant systématiquement la création et la diffusion d'une offre culturelle de proximité, en investissant dans des infrastructures culturelles structurantes et en valorisant

le patrimoine immatériel et matériel, l'État promeut non seulement un accès équitable à la culture, mais il contribue également à consolider les identités locales, offrant ainsi un cadre résilient aux tensions socio-culturelles qui peuvent se manifester. Ce soutien étatique est à l'origine de l'émergence à travers le pays de hauts-lieux culturels structurant l'animation culturelle et de création d'emploi en région¹¹.

Au sud du pays, cette logique culturelle de recomposition a permis de reconverter les anciens sites industriels, en attente d'une nouvelle affectation à la suite du déclin industriel dans les années 1980. Transformés en pôles d'innovation, de recherche et de culture, ces vestiges culturels et architecturaux de l'ère industrielle ont insufflé une nouvelle dynamique et renforcé une identité culturelle, au point de devenir un véritable symbole de la région¹².

Au nord du Grand-Duché, les exemples de projets culturels ambitieux, générateurs de croissance et d'attractivité pour le pays, ne manquent pas non plus. Le Château de Clervaux par exemple a subi depuis les années 1980 d'importants travaux de rénovation pour abriter à partir de 1994 sous les manettes de l'institut culturel étatique Centre national de l'audiovisuel, l'exposition photographique *The Family of Man*, conçue par Edward Steichen. Classée au registre « Mémoire du monde » de l'UNESCO, cette exposition a attiré nombreux visiteurs depuis son installation permanente au château de Clervaux, renforçant la visibilité internationale du site et générant des retombées positives pour le développement touristique et culturel du canton¹³ (cf. photo 3).

Photo 3. «The Family of Man», Clervaux Castle



Source : ©CNA/Romain Girtgen, 2013



⁶ « [Population par commune au 1er janvier 2024](#) [archive] », sur [statistiques.public.lu](#), STATEC [consulté le 29.04.2025]

⁷ « [Densité de la population par canton et commune au 1er janvier](#) », sur [statistiques.public.lu](#), STATEC [consulté le 29.04.2025]

⁸ « [Taux d'accroissement de la population entre 1970 et 2021 par commune](#) »

⁹ 38,97% en 2021 suivant le Recensement de la population de 2021 du [STATEC](#) [consulté le 29.04.2025]

¹⁰ « [La vie culturelle au Luxembourg](#) », ministère de la Culture et Ilres, mai 2025, p.15

¹¹ Notons qu'en 2020, le secteur culturel représentait 2,6% de l'ensemble des emplois dans l'économie nationale : « [L'Emploi du champ culturel](#) », ministère de la Culture, 2024 [consulté le 30.04.2025]

¹² KOHL, Julia, « La culture industrielle comme marque d'une région » dans *Mutations 11: Minett UNESCO Biosphere : Une région modèle pour le développement durable*, 2020, p. 85-94.

¹³ L'exposition a attiré plus de 10 millions de visiteurs depuis sa création. En 2024, l'exposition a attiré 19.968 visiteurs : [Rapport d'activités Centre national de l'audiovisuel](#), CNA 2024

À proximité, le centre culturel régional Cube 521 à Marnach constitue un autre pilier de la vie culturelle en région. Cofinancé par l'État dans le cadre de sa politique de décentralisation culturelle visant un accès égalitaire à la culture pour tous, ce centre culturel propose aux habitants de la région une programmation artistique pluridisciplinaire de haut niveau. Avec un total de 15.475 spectateurs en 2024¹⁴, représentant un nombre équivalent de 73% de la population cantonale, ce lieu culturel démontre la pertinence d'une offre culturelle ambitieuse en milieu rural, indispensable pour lutter activement contre la fragmentation du tissu social et pour renforcer la qualité de vie des citoyens.

En complément aux centres culturels professionnels comme le Cube 521, les centres culturels locaux, implantés le plus souvent dans le noyau des villages, sont des vecteurs essentiels au sein des communes pour soutenir la vie associative et pour favoriser la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance des habitants à leur commune et, au-delà, à leur région. D'autres équipements culturels comme les bibliothèques publiques ou municipales, les musées régionaux ou les tiers-lieux culturels complètent ce maillage culturel.

Les projets retracés dans cette contribution serviront d'impulsion et de modèles au pays et aux autorités

locales pour de nouveaux projets dans les années à venir, comme dans la commune de Wincrange, où, à un endroit appelé « Eimeschbach », un autre site historique d'anciennes carrières d'ardoise, est actuellement en cours de transformation pour accueillir une nouvelle affectation en vue de son ouverture au public. Accompagnée par l'Institut national pour le patrimoine architectural, la remise en valeur par la commune de Wincrange de ce site industriel protégé au niveau national saura sans doute à son tour insuffler une nouvelle dynamique à cette localité rurale située dans le canton de Clervaux.

Qu'il s'agisse de territoires en transition, en déclin ou en quête d'une nouvelle identité, la culture s'affirme comme un outil puissant de recomposition territoriale. En région, elle permet d'accompagner les mutations sociales et démographiques, tout en renforçant le lien social et l'attractivité locale. Les expériences réussies au Luxembourg démontrent que cette dynamique peut aller bien au-delà de la simple animation : la culture est un moteur de développement durable, un vecteur d'inclusion, et un pilier de la résilience territoriale. À notre époque marquée par un contexte de polycrises induisant le pays à adopter des transitions multiples, elle mérite une place centrale dans les politiques publiques d'aménagement et de cohésion sociale.

¹⁴ « [Rapport d'activité 2024](#) », Cube 521 asbl.

TERRE

BENVENUE
Sous le FRAPPEAU
EN TERRE B

unahw

EN TERRE B





6

Outils de développement rural au Grand-Duché de Luxembourg : le développement villageois et l'initiative européenne LEADER

Françoise Bonert, Jenna Feller & Cathérine Scheidweiler (Service du Développement rural, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture)

Outils de développement rural au Grand-Duché de Luxembourg: le développement villageois et l'initiative européenne LEADER



1. Introduction

En 1987 et 1988, le Conseil de l'Europe a lancé une campagne européenne en faveur du monde rural visant à sensibiliser l'opinion publique et les autorités politiques au déclin du monde rural. Cette initiative avait pour objectifs de relever les causes et les effets de cette crise et de concevoir une stratégie pour y remédier.

A la suite de cette campagne, la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989 a évoqué pour la première fois une politique de développement rural au Grand-Duché de Luxembourg. Conscient de l'émergence d'une nouvelle politique communautaire en la matière, le gouvernement luxembourgeois entendait soutenir toutes les actions visant à revitaliser les régions rurales, tant sur les plans économique, social que culturel.

La même année, une section dédiée au développement rural, appelée « Service du Développement rural (SDR) », a été créée au sein du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural. C'est notamment dans ce service que seront élaborées, par la suite, les mesures de la politique de développement rural du Grand-Duché de Luxembourg. Fortement influencée par les initiatives au niveau européen, cette politique se caractérise par une approche globale et intégrée, fondée sur le partenariat et le dialogue avec les acteurs locaux et régionaux. Elle repose sur deux outils principaux : le développement villageois et l'initiative européenne LEADER.

2. Le développement villageois

Introduites en 1989, les mesures de développement rural ont d'abord été mises en œuvre dans une petite région composée de six communes situées autour du lac de la Haute-Sûre. Par la suite, la zone rurale éligible a été étendue à la région Nord du Grand-Duché de Luxembourg, puis, à partir de l'an 2000, à l'ensemble des communes rurales luxembourgeoises.

Les différentes phases de programmation peuvent être résumées comme suit :

1989–1993 : Mise en place du premier Plan de développement des zones rurales (PDZR) pour la mise en œuvre de l'objectif 5b¹

1994–1999 : Programme objectif 5b - Début d'un nouveau programme de développement pour 27 communes au Nord du Luxembourg

2000–2006 : Axe 5 du Programme de développement rural (PDR) - Soutien au développement des régions rurales pour 112 communes rurales

2007–2013 : Axe 3 du PDR - Amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale pour 103 communes rurales

2014–2022 : Poursuite de l'amélioration de la qualité de vie et de la diversification de l'économie rurale en tant que mesures nationales pour 76 communes rurales

2023–2027 : Développement villageois avec un ensemble de mesures nationales pour 79 communes rurales

Les programmes de développement rural ont permis de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie et la diversification des activités économiques en milieu rural.

Les espaces ruraux, connus pour la grande diversité de leurs paysages et la richesse de leur patrimoine bâti, naturel et culturel, connaissent depuis les années 1980 une forte croissance démographique. Celle-ci s'accompagne d'un rajeunissement marqué de la population rurale et d'une grande mixité, avec une proportion importante de résidents étrangers. Actuellement, un peu plus de 270.000 personnes vivent en milieu rural, soit plus de 43 % de la population totale, réparties sur 85% de la superficie du pays. Ce développement démographique entraîne toutefois une consommation accrue du foncier, une augmentation du trafic automobile et des pressions environnementales croissantes.

Par ailleurs, les espaces ruraux se caractérisent par la présence d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises, ainsi que par une baisse de l'importance du secteur primaire. Certaines communes rurales ont connu des taux de croissance de l'emploi très élevés au cours de la dernière décennie. L'offre en services, infrastructures récréatives, culturelles et touristiques s'est également diversifiée contribuant à l'attractivité de ces territoires. Néanmoins, la disparition de petits commerces et de certains métiers traditionnels est manifeste, tout comme le recul continu de services de base et la fermeture de guichets de proximité.

Quels sont les résultats du développement villageois ?

Le développement villageois s'inscrit dans l'ensemble des aspects de la vie quotidienne et met l'accent sur la promotion de projets d'infrastructure destinés à soutenir

¹ L'objectif 5b a soutenu le développement et l'adaptation structurelle de zones rurales les plus fragiles confrontées aux problèmes caractéristiques tels que vieillissement de la population, exode rural, faible activité économique.

le développement des communes et des villages. En se concentrant sur les projets dits de « hardware », tels que des centres culturels, aires de jeux, maisons associatives, musées ruraux ou places de village rénovées, cette approche complète efficacement l'initiative LEADER qui soutient principalement des projets de type « software » dans les zones rurales.

L'objectif est de concevoir ces projets non seulement pour, mais surtout en collaboration avec les citoyens. Cette approche participative renforce le sentiment d'appartenance, favorise l'ancrage local et conduit à une meilleure acceptation des projets réalisés.

Au cours des 35 dernières années, six périodes de financement ont été mises en œuvre, en tenant compte des spécificités des zones rurales, des besoins de la population locale et des tendances socio-économiques contemporaines. À ce jour, plus de 610 projets ont été réalisés dans ce cadre. Ces projets de développement villageois ont contribué à la préservation du patrimoine rural, au renforcement de la vie communautaire dans les villages, ainsi qu'à l'attractivité des villages et des communes rurales.

L'exemple de la commune de Wincrange

Depuis 1994, la commune de Wincrange est éligible à divers programmes d'aide, dont elle a su tirer parti pour mener à bien plusieurs projets, que ce soit à titre individuel ou en tant que membre du Syndicat intercommunal pour la promotion du Canton de Clervaux (SICLER) et du Parc naturel de l'Our (PNO). C'est le cas, par exemple, de la ferme « **Bartshaus** » située au centre de la localité Hoffelt et acquise par la commune au début des années 1980. Depuis 1983, une partie du bâtiment servait de lieu de rencontre aux associations locales. En 1997, grâce au soutien des ministères de la Culture, du Tourisme et de l'Agriculture, l'ancienne ferme a été transformée en centre de loisirs. Elle abrite désormais un gîte pour groupes pouvant accueillir jusqu'à 24 personnes, une maison de vacances pour 6 personnes ainsi qu'un café-restaurant.

Dans le but d'accroître la compétitivité des exploitants agricoles, de maintenir une agriculture produisant des produits de haute qualité et respectueuse des ressources naturelles de la région, le **programme de vulgarisation agricole**, développé pour la région du futur Parc naturel de l'Our, a permis, depuis 1999, aux nombreux agriculteurs de la commune de Wincrange de bénéficier des services d'assistance offerts par un conseiller agricole.

Entre 2000-2006, les travaux de la **maison des associations à Doennange** ont été soutenus par le SDR. Cette maison a une histoire particulière : le terrain et la construction ont à l'origine été financés par les pompiers eux-mêmes. À la demande des associations locales, la commune a entrepris des travaux d'agrandissement et de modernisation à partir de 1998. L'extension a permis d'élargir le champ d'activités : organisation d'ateliers, de cours, de fêtes et de bals.

Pendant la période 2007-2013, la commune de Wincrange a bénéficié d'un soutien financier pour l'aménagement de la **salle de rencontre à Boxhorn**. Les travaux comprenaient la mise en conformité du bâtiment existant et son aménagement ainsi que l'extension de l'infrastructure, afin de répondre aux besoins des associations locales.

Dans la période 2014-2022, deux projets ont été réalisés avec le soutien du programme de développement villageois. Le premier projet concerne la construction d'un nouveau **local associatif à Troine**. L'ancien bâtiment ne répondait plus aux besoins ni aux normes actuelles. En raison de son état de vétusté, la commune de Wincrange a décidé en 2015 de démolir le bâtiment au profit d'une nouvelle construction. Le projet a été planifié en collaboration avec la population et les acteurs locaux, notamment les associations. Malgré son architecture contemporaine, le nouveau complexe s'intègre harmonieusement dans le tissu villageois.

En raison du mauvais état de la **salle de fêtes à Oberwampach**, la commune a également décidé en 2019 de réaménager et d'agrandir les locaux, tout en conservant les murs extérieurs du bâtiment existant. Le projet de rénovation a été élaboré en étroite collaboration avec les différentes associations locales.

Actuellement, la commune de Wincrange construit avec le soutien du programme de développement villageois une nouvelle **salle de fêtes et de théâtre à Asselborn**. L'ancienne salle de fêtes ne répondait plus aux besoins actuels en termes d'accessibilité, de sécurité et de santé.

Tous ces exemples de projets montrent qu'au fil des 30 dernières années, le soutien du SDR a permis à la commune de Wincrange de réaménager et d'agrandir les infrastructures locales au bénéfice des habitants et associations locales. Ainsi, le but général d'améliorer la qualité de vie dans les villages de la commune de Wincrange a pu être atteint.

Photo 1. Maison des associations à Doennange



Source : ©Nicole Winandy-Milbert

Photo 2. Nouveau centre associatif à Troine



Source : ©ASTA Diekirch

3. L'initiative européenne LEADER

Lancée en 1991, l'initiative européenne LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) a été conçue pour fournir aux communautés rurales dans l'Union européenne (UE) une approche leur permettant d'impliquer les partenaires locaux dans l'orientation du développement futur de leur région². Chronologiquement, mais aussi méthodologiquement, elle a connu six générations :

LEADER I 1991-1993 a initié une nouvelle approche de développement du milieu rural,

LEADER II 1994-1999 a généralisé cette approche,

LEADER+ 2000-2006 a approfondi la méthode à travers des stratégies pilotes et de thèmes fédérateurs,

LEADER 2007-2013 a intégré l'approche dans la politique globale de développement rural de l'UE en tant que quatrième axe du PDR,

LEADER 2014-2022 s'est davantage centré sur l'inclusion sociale et la durabilité,

LEADER 2023-2029 revient aux principes fondamentaux de l'initiative ainsi qu'à sa valeur ajoutée.

Quelles sont les caractéristiques de LEADER au Luxembourg ?

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'initiative LEADER a, au fil des périodes, continué à jouer son rôle de laboratoire d'idées rural en offrant un cadre d'impulsion pour de nouvelles pratiques et de nouvelles idées en matière de développement rural. Elle permet aux acteurs ruraux d'acquérir des compétences, notamment en matière d'établissement de partenariats locaux et privé-public, de coopération, d'innovation et de bonne gouvernance locale.

Des bureaux LEADER ont été mis en place dans chaque région LEADER, servant de points de contact pour les acteurs locaux afin d'assurer l'animation et la gestion des Groupes d'Action Locale (GAL). Ces bureaux rassemblent les acteurs locaux autour d'idées de projets à réaliser en commun, les conseillent et les accompagnent. Ils facilitent ainsi la mise en réseau, les échanges d'expériences et de savoir-faire, la diffusion de bonnes pratiques, l'implication de différents secteurs et la recherche de partenaires pour les projets de coopération. Depuis 2024, un chargé de mission pour le développement villageois vient renforcer l'équipe des bureaux LEADER, composée d'un gestionnaire et d'un assistant technique, marquant ainsi une collaboration renforcée entre LEADER et Développement villageois au sein du SDR.

Le caractère innovant des projets, défini au niveau des régions, est un caractère essentiel pour leur soutien. L'innovation a été encouragée en accordant aux GALs une grande flexibilité dans le choix des projets. Ceux-ci, élaborés sur base de l'approche ascendante (« bottom-up »), favorisent généralement l'innovation.

Dans le choix des projets, priorité a toujours été donnée aux investissements dans des biens meubles ou immatériels, ce qui permet de distinguer LEADER d'autres programmes.

Vu la taille du pays et son multilinguisme, une attention particulière est portée à la coopération transnationale afin de créer des contacts entre des citoyens de toute l'Europe et de faire vivre ainsi l'esprit européen à travers des projets concrets.

Quelles sont les résultats de LEADER ?

Au cours des six périodes LEADER jusqu'à fin 2022, 586 projets innovants ont été réalisés pour un investissement total de 46,2 millions d'euros. Pour la période actuelle LEADER 2023-2029, 37 projets sont déjà engagés (données MA au 31.05.2025). Depuis le lancement de l'initiative en 1991, la couverture territoriale, le nombre de GAL ainsi que le financement alloué par l'UE ont considérablement augmenté, soulignant l'importance croissante et la reconnaissance de la valeur ajoutée de l'initiative.

De nombreux habitants des régions rurales ont participé à des projets LEADER et en ont retiré des bénéfices concrets. Les thématiques couvertes sont variées, plusieurs projets ayant généré un impact économique notable. Le tourisme rural (cf [Chapitre 4](#) de Luis Soares) ou encore la valorisation des produits locaux ont souvent été des moteurs clés de projets LEADER. Grâce à ces initiatives, de nombreux emplois et de nouveaux services ont été créés et la vie culturelle et sociale a été redynamisée. L'identité locale, voire régionale, s'en est trouvée renforcée témoignant de la capacité de LEADER à insuffler un véritable élan de développement durable et participatif dans les territoires ruraux.

Pendant la pandémie, LEADER a su démontrer sa souplesse et sa capacité d'adaptation. N'investissant pas dans les infrastructures, sa véritable valeur ajoutée réside dans la mise en oeuvre d'idées innovantes, la création de partenariats solides, le développement de réseaux et la mise en place de coopérations. La collaboration entre communes rurales s'en est trouvée renforcée. De manière générale, LEADER agit comme catalyseur pour améliorer la qualité de vie dans les communes rurales et pour diversifier l'économie locale. L'initiative a aussi contribué de manière décisive à la création des parcs naturels au Luxembourg.

Durant les périodes 2007-2013 et 2014-2022, chaque GAL a réalisé au moins un projet de coopération transnationale, un cas unique en Europe. Par ailleurs, le GAL luxembourgeois Miselerland et le GAL allemand Moselfranken (Rhénanie-Palatinat) ont mis en oeuvre la première stratégie LEADER transnationale commune en Europe.

Après plus de 30 ans de « success-story », LEADER poursuit aujourd'hui son approche participative « bottom-up » en promouvant l'innovation, le partenariat et la coopération. Son objectif reste inchangé : générer une véritable valeur ajoutée dans les communautés rurales, en plaçant les citoyens au coeur de toutes les actions conformément à son nouveau slogan : « Menschen.Gestalten.Regionen ».

Des informations supplémentaires sont disponibles sur : www.leader.lu

² Commission Européenne (2006) : L'approche LEADER - Guide de base, Luxembourg, 2006.





Quatre décennies de mutations rurales en province de Luxembourg. Acteurs, chronologie et modalités

Jean-Marie Yante (Université catholique de Louvain)

Quatre décennies de mutations rurales en province de Luxembourg. Acteurs, chronologie et modalités

À l'entame de l'exposé, notamment pour en justifier la pertinence dans un colloque sur la ruralité, il convient de rappeler que, au lendemain de la fusion des communes intervenue au 1^{er} janvier 1977, la province de Luxembourg compte 44 communes, tout récemment 43. Au 1^{er} janvier 2024, pour 36 d'entre elles, le chiffre de population est inférieur à 10 000 unités, 15 fois à 5 000 et deux fois même à 2 000. La population de trois communes se situe entre 10 et 15 000 unités. Deux dépassent ce chiffre tout en restant inférieures à 20 000 (Marche-en-Famenne et Aubange). Seules Bastogne (20 688 habitants depuis la fusion avec Bertogne) et Arlon (31 310) émergent du lot. Le caractère largement rural de l'espace luxembourgeois, de la majorité de ses composantes, s'impose donc à l'évidence¹.

De la fin du second conflit mondial à nos jours, la province a connu – c'est un truisme – nombre de mutations et le fait n'est nullement spécifique à cette région². Comme l'apprend le Recensement général de 1947, avec 34,3 % de la population active, le secteur agricole (y inclus la sylviculture et la pêche) y est de loin le principal pourvoyeur de travail. Force toutefois est de constater que, pour nombre d'agriculteurs, des exploitations de taille trop faible ne peuvent suffire à subvenir à leurs besoins, fussent-ils limités. En termes d'emplois dans les industries extractives et manufacturières, l'écart est particulièrement accusé entre le chiffre luxembourgeois (23,28 %) et la moyenne nationale (43,13 %). Un quart de siècle plus tard, avec la disparition du bassin sidérurgique du Sud-Luxembourg, un coup terrible est asséné à l'économie régionale : extinction en 1967 du dernier haut-fourneau de Musson, fermeture dix ans plus tard de l'usine d'Athus (principal employeur provincial et dernier bastion d'une sidérurgie de tradition séculaire), abandon en octobre 1978 de l'exploitation des minières de Halanzy, ce dans un contexte de déclin généralisé de la sidérurgie transfrontalière³.

Un redéploiement et une diversification économique s'imposent à l'évidence. Le constat n'est pas neuf. Nées en 1948 à l'initiative de jeunes élites sociales-chrétiennes mais réunissant des personnes de toutes opinions politiques ou philosophiques, les Journées luxembourgeoises de contact y avaient sensibilisé⁴ et peuvent être perçues comme le

« creuset [dans lequel] s'est forgé le plan stratégique qui régenta le développement de la province. L'esprit de ces rencontres (...) était empreint d'enthousiasme, d'imagination, de solidarité »⁵. La création en 1959 de la Soludec (Société luxembourgeoise d'études et d'expansion économique) et, trois ans plus tard, des intercommunales Idelux (Intercommunale de développement économique) et Aive (Association intercommunale de valorisation de l'eau) s'inscrivent dans ce sillage. Quelques entreprises s'implantent dans la province au cours des décennies 1960 et 1970. On mentionnera Champlon-Salaisons à Tenneville, la Laiterie de Recogne (ultérieurement Sudlait, Sudlac, puis Solarec), les Nutons à Marche-en-Famenne, la Cellulose des Ardennes à Harnoncourt, Levi's à Arlon, L'Oréal sur le plateau de Recogne, Champion à Aubange... Le présent propos n'est nullement de livrer un relevé, tant soit peu complet, ni d'évoquer la relative pérennité des diverses unités.

Quoique la nécessité d'un redéploiement industriel et d'une diversification des activités ait été perçue avant la mort programmée de la sidérurgie du Sud-Luxembourg, et en dépit des initiatives prises, le recensement de 1981 révèle encore une surreprésentation du secteur primaire (essentiellement agricole) avec 10,1 % de la population active, contre 3,8 % en Wallonie et 3,3 % au niveau national, ainsi que la faiblesse récurrente du secteur secondaire (25,2 % des actifs dans la province, 32,2 % en Wallonie et 34,6 % à l'échelle du pays)⁶.

Sur le terrain social, au lendemain du séisme athusien de 1977, sont créées une cellule de reconversion et la S.D.B.L. (Société de diversification belgo-luxembourgeoise). Le Terminal Container d'Athus voit le jour en 1979 et, quatre ans plus tard, le fonds Investud associe l'État et une dizaine d'entreprises privées. De la volonté conjointe de la Belgique, du Luxembourg et de la France de reconvertir les bassins sidérurgiques frontaliers, le Pôle européen de développement (P.E.D), imaginé en 1985, bénéficie d'un soutien important de la Commission des Communautés européennes et d'un appui financier du Fonds européen de développement régional (FEDER)⁷. Et de nouvelles entreprises s'implantent peu à peu, d'aucunes plus ou moins

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Province_de_Luxembourg, consulté le 21 mai 2025.

² Voir notamment *Le Luxembourg en perspectives. Entretiens choisis*, Arlon, 2000 ; Éric BURGRAFF et Kévin MANAND, *Luxembourg, une terre d'investissement et des hommes*, Neufchâteau, 2012 ; Charles-Ferdinand NOTHOMB, *La réussite d'une province rurale. Récit de 50 ans de développement 1960-2010*, Neufchâteau, 2014 ; Jean-Marie YANTE, « Regards chiffrés sur l'évolution économique et sociétale de la province de Luxembourg de 1945 à 2015 », dans Charles-Ferdinand Nothomb, *Un homme d'État et une époque. Actes du colloque tenu à Saint-Hubert le 10 juin 2016*, éds Philippe ANNAERT (+), Catherine LANNEAU et Vincent DUJARDIN, Bruxelles, 2019, p. 99-114 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Studia, 164).

³ Voir notamment Louis GOFFIN, Marc MORMONT et Arthur TIBESAR, *La fermeture de l'usine d'Athus. Analyse des conséquences économiques, effets des mesures sociales et de la politique de reconversion*, Bruxelles, 1981 (Courrier hebdomadaire du CRISP, 935).

⁴ À propos de ces journées : Ch.-F. NOTHOMB, *La réussite d'une province rurale. Récit de 50 ans de développement 1960-2010*, Neufchâteau, 2014, p. 31-37 et 77-80.

⁵ Bernard CAPRASSE, « De la nécessité d'un consensus rénové », dans *Le Luxembourg en perspectives. Entretiens choisis*, Arlon, 2000, p. 26.

⁶ J.-M. YANTE, « Regards chiffrés sur l'évolution économique et sociétale de la province de Luxembourg de 1945 à 2015 », dans Charles-Ferdinand Nothomb, *Un homme d'État et une époque. Actes du colloque tenu à Saint-Hubert le 10 juin 2016*, éds Philippe ANNAERT (+), Catherine LANNEAU et Vincent DUJARDIN, Bruxelles, 2019, (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Studia, 164), p. 104-105.

⁷ Voir notamment Jean-Paul DONDELINGER, *Pôle européen de développement : agglomération transfrontalière, utopie ou espoir ?*, s.l., 2011, et l'exposé de cet auteur lors de la présente journée d'étude.

temporairement, au sein des parcs d'activités économiques créés par l'intercommunale Idelux dans les différentes régions de la province. Dix années de prospection intensive du gouverneur Planchard, accompagné de cadres d'Idelux, attirent des investisseurs européens et américains. À un nouveau tissu industriel appartiennent notamment Mobil (plus tard Exxon Mobil) à Latour, les eaux Valvert à Étalle, des représentants de la filière bois à Marche, Vielsalm, Gouvy et Latour, Burgo Ardennes prenant le relais de la Cellulose des Ardennes et produisant de la pâte à papier et du papier à Harnoncourt (cf. *photo 1*), Magolux (fabrication de pièces de fonderie) et Ampacet (transformation de matières plastiques) à Messancy, le chocolatier Ferrero à Arlon, et la liste ne prétend à quelque exhaustivité.

Jusqu'en 1992, la surface agricole utile (S.A.U.) ne cesse de décroître du fait de l'abandon de terres moins fertiles, du développement des parcs d'activités économiques et de l'intensification de l'habitat rural. La réforme de la Politique agricole commune (P.A.C.) inverse cette tendance, avant que la pression immobilière dans certaines régions et la disparition de nombreuses exploitations n'entraînent un tassement de la surface agricole utile. En 2014, 82,6 % de celle-ci sont occupés par des prairies permanentes ou temporaires, bien au-dessus de la moyenne de 47,9 % en région wallonne⁸. Quelque 325 000 têtes de bétail font alors du Luxembourg la première province bovine wallonne. Ce cheptel a toutefois entamé en 2000 une diminution qui s'est accélérée après 2010. De 1985 à ce jour, la province perd environ 4 200 exploitations, soit un recul de 65 %. Il n'en demeure pas moins qu'avec plus de 147 000 hectares, soit un tiers du territoire, l'agriculture demeure un secteur important⁹.

Problème séculaire et crucial du Luxembourg, la question de l'accessibilité a été clairement posée en 1959 par l'équipe du professeur Paul Rousseaux dans le cadre de l'enquête diligentée dans le contexte de la loi du 10 juillet

1957 visant à promouvoir l'expansion économique et à résoudre le chômage en Belgique. Aux dires de ces experts, l'absence d'une bonne desserte ferroviaire pour les villes de la province, exception faite d'Arlon, et l'insuffisance de la Nationale 4 « ne permet[tant] qu'une circulation relativement lente et fatigante pour les usagers » constituent « un obstacle à la fois matériel et psychologique à la mobilité »¹⁰. Dans la décennie 1960 est décidé et dessiné l'avenir autoroutier de la province : E 411 (Bruxelles-Luxembourg) et E 25 (Liège-Bastogne).

Les auteurs de l'enquête de 1959 s'intéressent également au tourisme, composante essentielle du monde rural. Ils dénoncent la déficience de l'équipement récréatif, affirment la nécessité d'une politique d'hébergement, appellent de leurs vœux la mise à l'étude de nouvelles formules et plaident pour une coordination avec les régions voisines ainsi que pour une publicité active¹¹. Il ne saurait être présentement question de mesurer et d'analyser le chemin parcouru. Des chiffres assurément vieilliss (ils datent de 2014) se veulent rassurants : plus de deux millions de nuitées commerciales et quelque 700 000 nuitées en gîtes et chambres d'hôtes, un peu moins d'un million de visiteurs pour les attractions touristiques répertoriées par l'Observatoire du Tourisme wallon¹². Certaines carences peuvent toutefois être relevées, dont des équipements hétérogènes, d'aucuns passablement vieilliss. En revanche, des produits touristiques nouveaux, particulièrement mobilisateurs (Euro Space Center à Transinne (cf. *photo 2*), Village du Livre à Redu...) n'ont rien à voir avec l'image traditionnelle de repos, de détente et d'agréable environnement naturel. La province doit certes s'adapter à des demandes, à des goûts en constante évolution, idéalement anticiper les modes¹³. Les changements intervenus dans les modalités de quête des données relativisent l'impressionnante augmentation ultérieure du nombre de nuitées dans le Luxembourg, lequel demeure la province wallonne la plus touristique¹⁴.

Photo 1. Burgo Ardennes à Harnoncourt (Rouvroy)



Source : ©J.-M. Yante, mai 2025

Photo 2. Euro Space Center à Transinne (Libin)



Source : ©Wikipedia

⁸ Chiffres & Réalités. Province de Luxembourg. Édition 2015, Arlon, p. 13-14.

⁹ Concernant les évolutions récentes et des perspectives d'avenir, voir la contribution du professeur Richard Lambert dans la présente publication.

¹⁰ La province de Luxembourg. Étude économique et sociale, dir. Paul ROUSSEAUX, Louvain, 1959, p. 307-308.

¹¹ Ibid., p. 370-371.

¹² Chiffres & Réalités. Province de Luxembourg. Édition 2015, Arlon, p. 114-116.

¹³ Jean-Pierre LAMBOT, « En tourisme, l'observatoire prospectif doit précéder l'ingénierie », dans *Le Luxembourg en perspectives. Entretiens choisis*, Arlon, 2000, p. 57-67.

¹⁴ *Tableau de bord socioéconomique Idelux. Stratégie territoriale*, Arlon, février 2023, p. 27.

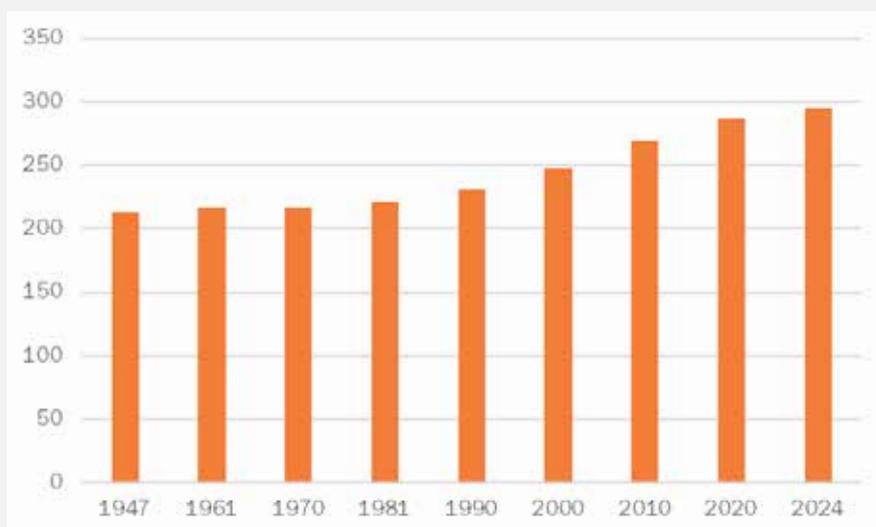
Les décennies présentement investiguées sont marquées par une inversion de la courbe démographique imputable à un dynamisme retrouvé et, pour certaines régions à tout le moins, à la proximité du Grand-Duché de Luxembourg pourvoyeur d'emplois bien rémunérés (cf. *illustration 1*). Des gains démographiques de 2,12 % entre 1970 et 1981 s'avèrent encore médiocres. On frise les 5 % au cours des dix années suivantes. La progression est ensuite continue. La population augmente de 46 008 unités entre 1991 et 2015, soit une hausse de 19,8 %, nettement supérieure à la moyenne wallonne (10,2 %) ¹⁵. Les arrondissements d'Arlon, Bastogne et Neufchâteau, ainsi que la province dans son ensemble accusent par la suite des scores supérieurs aux moyennes belge et wallonne. Les chiffres provinciaux pâtiennent toutefois de la plus faible croissance des arrondissements de Marche et de Virton ¹⁶. Au 1^{er} janvier 2024, la province compte 295 146 habitants ¹⁷. Alors que, de longue date, les départs l'emportaient nettement sur les arrivées, un solde migratoire positif s'observe dès la décennie 1970 ¹⁸. Face au vieillissement généralisé de la population belge et wallonne, l'arrondissement d'Arlon héberge aujourd'hui une population en âge de travailler en augmentation et nettement plus élevée qu'en bien d'autres régions, à l'inverse de l'arrondissement de Neufchâteau connaissant une diminution soutenue depuis 2012 ¹⁹.

Concernant les niveaux de vie, sur base des déclarations entre 2010 et 2020, la province et ses arrondissements présentent tous un revenu médian supérieur à la moyenne wallonne. L'arrondissement de Bastogne accuse la

croissance relative la plus importante (+ 32,4 %). Cet arrondissement et celui d'Arlon comptent le moins de bénéficiaires du ERIS (Équivalent Revenu d'Intégration Sociale) ²⁰. Le taux de chômage des 20-64 ans – 5,6 % en 2021 – est plus faible dans la province que dans l'ensemble de la Wallonie ²¹.

L'appartenance de la province de Luxembourg à la Grande Région Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat conduit à évoquer l'emploi transfrontalier. Le fait n'est nullement neuf du côté belge. Dès 1961, 7 254 habitants de la province occupent un emploi au Grand-Duché, essentiellement en provenance des arrondissements d'Arlon et de Virton ²². Quatre ans plus tard, au 31 mars 2014, 29 521 résidents travaillent au Grand-Duché et le nombre de frontaliers sortants ne cesse de croître dans tous les arrondissements, avec un gain de plus de 9 000 unités en dix ans (2011-2021). Sur un total de 37 760 à la dernière date, l'arrondissement d'Arlon intervient à concurrence 17 510 unités. Comme le note le dernier *Tableau de bord socioéconomique Idelux* ²³, l'attractivité du Grand-Duché de Luxembourg conduit à observer dans les arrondissements proches de la frontière moins de créations d'entreprises et une densité d'entreprises inférieure à la moyenne wallonne (exception faite de l'arrondissement de Bastogne), un ratio d'emploi intérieur plus bas et un nombre d'indépendants en baisse ²⁴. Quant aux frontaliers français (travailleurs entrants), ils sont les plus nombreux dans les arrondissements d'Arlon et de Virton, leur effectif croissant dans le premier et régressant dans le second ²⁵.

Illustration 1. Evolution de la population de la province de Luxembourg (1947-2024), en milliers d'habitants



¹⁵ J.-M. YANTE, « Regards chiffrés sur l'évolution économique et sociétale de la province de Luxembourg de 1945 à 2015 », dans Charles-Ferdinand Nothomb. *Un homme d'État et une époque. Actes du colloque tenu à Saint-Hubert le 10 juin 2016*, eds Philippe ANNAERT (†), Catherine LANNEAU et Vincent DUJARDIN, Bruxelles, 2019 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Studia, 164), p. 111.

¹⁶ Tableau de bord socioéconomique Idelux. *Stratégie territoriale, Arlon, février 2023*, p. 5.

¹⁷ Voir note 1.

¹⁸ J.-M. YANTE, « Regards chiffrés sur l'évolution économique et sociétale de la province de Luxembourg de 1945 à 2015 », dans Charles-Ferdinand Nothomb. *Un homme d'État et une époque. Actes du colloque tenu à Saint-Hubert le 10 juin 2016*, eds Philippe ANNAERT (†), Catherine LANNEAU et Vincent DUJARDIN, Bruxelles, 2019 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Studia, 164), p. 112.

¹⁹ Tableau de bord socioéconomique Idelux. *Stratégie territoriale, Arlon, février 2023*, p. 6.

²⁰ *Ibid.*, p. 11-12.

²¹ *Ibid.*, p. 20. – Au 30 juin 2015, du fait de la crise économique, les demandeurs d'emploi constituaient 10,1 % de la population active (Chiffres & Réalités. Province de Luxembourg. Édition 2015, Arlon, p. 43, 45-46 et 48).

²² J.-M. YANTE, « Regards chiffrés sur l'évolution économique et sociétale de la province de Luxembourg de 1945 à 2015 », dans Charles-Ferdinand Nothomb. *Un homme d'État et une époque. Actes du colloque tenu à Saint-Hubert le 10 juin 2016*, eds Philippe ANNAERT (†), Catherine LANNEAU et Vincent DUJARDIN, Bruxelles, 2019 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Studia, 164), p. 112.

²³ Tableau de bord socioéconomique Idelux. *Stratégie territoriale, Arlon, février 2023*, p. 26.

²⁴ *Ibid.*, p. 29.

²⁵ *Ibid.*, p. 25.



Des ruralités en mutation. S'adapter pour nourrir, mais pas que... : 40 ans d'évolution agricole en province de Luxembourg

Richard Lambert (ASBL Centre de Michamps)

Des ruralités en mutation. S'adapter pour nourrir, mais pas que... : 40 ans d'évolution agricole en province de Luxembourg

Introduction

Au cours des quatre dernières décennies, l'agriculture européenne a connu de profondes mutations. Plusieurs facteurs en sont à l'origine : innovations technologiques, attentes sociétales, évolutions réglementaires, bouleversements économiques, changements climatiques et urgences écologiques. Les agriculteurs doivent aujourd'hui s'adapter à une réalité en constante évolution, et ce, à un rythme de plus en plus rapide.

La province de Luxembourg n'échappe pas à cette dynamique : depuis les années 1980, son modèle agricole a profondément évolué. Alors que l'après-Seconde Guerre mondiale fut principalement marqué par un essor technologique, depuis les années 1990, les préoccupations environnementales ont pris une place centrale. Pour répondre aux attentes sociétales, des législations contraignantes ont été adoptées pour limiter la pollution agricole, tandis que les mesures agri-environnementales volontaires et l'agriculture biologique ont connu un essor considérable, soutenues par les pouvoirs publics.

L'élevage bovin, majoritaire dans la province (présent dans 76 % des exploitations de la province), a été particulièrement impacté par des évolutions majeures telles que l'instauration des quotas laitiers en 1984, la réforme de la PAC en 1992, et la suppression de ces quotas en 2015. Les crises sanitaires successives et les critiques croissantes liées aux émissions de méthane, au bien-être animal et à la consommation de viande fragilisent encore davantage le secteur de l'élevage bovin.

Le nombre d'exploitations agricoles est passé de 6 500 en 1985 à 2 300 aujourd'hui, soit une diminution de 65 %. C'est dans les provinces « herbagères » (Liège et Luxembourg) que la diminution est la plus forte. Depuis 2013, cette tendance semble néanmoins se stabiliser en Wallonie. Parallèlement, la taille moyenne des exploitations est passée de 20 ha à 63 ha, portée par la modernisation du matériel agricole et les opérations de remembrement, désormais appelées aménagements fonciers ruraux, qui ont également remodelé le paysage.

L'élevage bovin en recul malgré les progrès technologiques et les améliorations génétiques.

Malgré la révolution technologique de l'après-guerre, dans les années 1980, les fermes de la province utilisaient encore fréquemment des équipements vétustes, nécessitant une forte part de travail manuel. La récolte du fourrage, majoritairement sous forme de foin en petits ballots, mobilisait beaucoup de main-d'œuvre.

La diffusion des presses à balles cylindriques, des techniques d'enrubannage et l'amélioration du matériel de manutention a profondément transformé les pratiques de récolte, réduisant la pénibilité. L'ensilage d'herbe, moins dépendant des conditions météorologiques, s'est

généralisé. La puissance moyenne des tracteurs est passée de 68 à 163 chevaux, pour tracter des machines de plus en plus imposantes.

Du côté du logement du bétail, de nouvelles étables modernes avec couloirs d'alimentation et évacuation mécanisée du fumier ont remplacé les bâtiments traditionnels situés au cœur des villages. Les exploitations se sont déplacées en périphérie, même si l'urbanisation les a souvent rapidement rejointes. Les anciens bâtiments agricoles ont parfois été reconvertis en habitations ou en gîtes ruraux, favorisant le tourisme à la ferme et une diversification des revenus.

Dans les élevages laitiers, les robots de traite, malgré leur coût élevé, sont devenus courants. Cette modernisation implique toutefois des investissements importants, augmentant la spécialisation des exploitations, l'endettement et la dépendance aux subventions.

Sur le plan génétique, les races laitières ont vu leur production par vache croître d'environ 30 % en cinquante ans. Côté viande, la sélection du type « culard » débute dans les années 50-60 à partir de la race mixte de Moyenne et Haute Belgique et aboutit en 1973 à la création du Blanc Bleu Belge. Cette race bien que toujours dominante a laissé davantage de place à des races plus rustiques comme la limousine et la blonde d'Aquitaine depuis les années 90.

Le cheptel laitier a fortement diminué entre 1990 et 1993, conséquence de la conversion des petites exploitations laitières non rentables vers des élevages viandiers, accélérée par la réforme de la PAC en 1992. Le cheptel total s'est maintenu jusqu'en 2000 avant d'entamer une diminution progressive, qui s'est accélérée depuis 2010. Actuellement, la Wallonie compte environ un million de têtes bovines, soit un tiers de moins qu'en 2000. La province de Luxembourg, détenant 28 % du cheptel wallon, est particulièrement touchée par cette crise de l'élevage bovin.

La diminution de l'élevage bovin résulte d'une combinaison de facteurs économiques, environnementaux, sociétaux et sanitaires. Le manque de rentabilité, l'augmentation des charges de production et la diminution progressive des aides publiques fragilisent les exploitations. Parallèlement, les pressions environnementales, notamment la mise en cause des émissions de méthane et les réglementations de plus en plus strictes, la charge administrative, renforcent les contraintes pesant sur les éleveurs. À cela s'ajoutent les critiques sociétales concernant le bien-être animal et l'évolution des habitudes de consommation, marquées par une diminution de la consommation de viande bovine. Les crises sanitaires successives (hormones, vache folle, dioxine, fièvre aphteuse, langue bleue...) nuisent aussi à l'image et à la rentabilité de l'élevage.

Une agriculture façonnée par la PAC, fortement engagée dans l'agri-environnement

Depuis 1962, la Politique Agricole Commune (PAC) a profondément influencé l'agriculture européenne et luxembourgeoise. Favorisant initialement la productivité pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, la PAC a évolué vers une prise en compte de l'environnement, avec une première réforme majeure en 1992.

Les réformes de 2003 et 2014 ont introduit la « conditionnalité » des aides et renforcé les mesures en faveur du développement rural et de l'environnement, notamment via le maintien des prairies permanentes et la promotion de surfaces d'intérêt écologique.

Le premier programme agri-environnemental wallon, lancé en 1995, connut un succès mitigé faute de primes suffisantes et d'accompagnement. Une amélioration en 1999, avec la création d'un réseau de conseillers, et une refonte en 2005, ont rendu les programmes plus attractifs. Cependant, entre 2013 et 2015, des contraintes budgétaires ont ralenti cette dynamique.

La complexité croissante de la PAC est souvent critiquée. À chaque réforme, les règles changent, générant incertitudes et charges administratives. Pour certaines exploitations, notamment bovines viandeuses, les aides peuvent représenter jusqu'à 80 % du revenu, ce qui souligne leur importance, mais aussi leur fragilité.

La province de Luxembourg est la plus engagée de Wallonie en matière de mesures agri-environnementales et climatiques : 40 % des surfaces engagées et 50 % des prairies de haute valeur biologique s'y trouvent.

Les Programmes de Gestion Durable de l'Azote en Agriculture (PGDA), instaurés après la Directive nitrate de 1991, imposent aussi des contraintes, bien que la province soit peu concernée par les délimitations des zones vulnérables.

Agriculture biologique, diversification et circuits courts : des stratégies de résilience

Face aux crises agricoles répétées (baisse des prix, aléas climatiques, endettement), les agriculteurs ont multiplié les stratégies de diversification. Selon l'Observatoire de la diversification, le nombre d'exploitations diversifiées a doublé entre 2010 et 2020. En province de Luxembourg, une exploitation sur trois pratique au moins une activité de diversification.

Les circuits courts, en particulier, ont connu un essor important, permettant aux agriculteurs de mieux valoriser leur production et de répondre à la demande sociétale pour une alimentation locale. D'autres activités comme la transformation à la ferme, les travaux agricoles à façon ou le tourisme rural complètent cette diversification, contribuant aussi à améliorer l'image de l'agriculture.

En matière d'agriculture biologique, la Province de Luxembourg se distingue également : une ferme bio wallonne sur trois est luxembourgeoise, et 25 % de la surface agricole utile (SAU) provinciale est cultivée en bio.

Le défi climatique

Le climat a toujours pesé sur l'agriculture, mais le changement climatique exacerbe les risques. Depuis quinze

ans, la fréquence des sécheresses, des hivers doux et des précipitations extrêmes (comme les inondations de 2021) impacte fortement les productions agricoles.

Avec 70 % de la Superficie agricole utile occupée par des prairies permanentes et 11 % par de prairies temporaires, la province de Luxembourg voit son modèle d'élevage basé sur l'herbe fragilisé. En période de sécheresse, les agriculteurs doivent entamer prématurément les stocks de fourrages hivernaux. Les coûts alimentaires flambent, mettant en péril la viabilité économique de certaines exploitations. Un déficit de 100 mm de pluie pendant la croissance des prairies entraîne une perte de rendement de 1 500 kg de matière sèche par hectare.

D'autres cultures, comme le maïs, profitent cependant du réchauffement climatique : sa surface en Ardenne est passée de 3 200 ha en 2001 à 5 600 ha en 2023, avec des rendements en forte hausse. Cette expansion se fait principalement au détriment des prairies.

Enfin, la culture du sapin de Noël a aussi fortement progressé, pour des raisons économiques plutôt que climatiques, passant de quelques centaines d'hectares dans les années 1980 à plus de 3 100 ha en 2018. Si elle ne représente encore qu'une faible part de la SAU provinciale, dans certaines communes, elle approche 10 %, générant localement des tensions sur l'accès au foncier.

Conclusion

L'agriculture de la province de Luxembourg a profondément évolué au cours des quarante dernières années, portée par des mutations technologiques, économiques, environnementales et climatiques. D'une agriculture encore très « manuelle » dans les années 1980, elle est devenue aujourd'hui plus spécialisée, mécanisée et diversifiée, mais également plus vulnérable face aux défis économiques et climatiques. Les agriculteurs se sont adaptés aux exigences croissantes des politiques publiques, en particulier celles de la PAC, en s'engageant massivement dans des démarches environnementales et biologiques. Cependant, cette adaptation n'a pas toujours suffi à assurer la reprise et la rentabilité des exploitations, confrontées à l'endettement et à l'instabilité des marchés. Leur nombre a diminué de 65%. L'élevage bovin qui est la principale spéculation est en forte baisse depuis 25 ans.

La diversification des activités, le développement des circuits courts et l'agriculture biologique ont permis à de nombreuses fermes de renforcer leur résilience, même si ces solutions ne peuvent compenser toutes les fragilités structurelles du secteur. Le changement climatique représente désormais un défi majeur, remettant en cause certains équilibres traditionnels, notamment l'élevage basé sur les prairies.

À travers ces évolutions, l'agriculture luxembourgeoise démontre une capacité d'adaptation remarquable, mais elle devra continuer à innover et à se transformer pour relever les défis écologiques, économiques et sociaux des décennies à venir, tout en préservant la richesse de son territoire rural.



TERRE

BIENVENIR A VOUS LE FRAPPEAU EN TERRE 2010

UNAHU

EN TERRE B



Impact de la politique de développement rural en province de Luxembourg : le rôle de la Fondation Rurale de Wallonie dans ce processus

Bruno Echterbille & Sophie Orban (Fondation Rurale de Wallonie)

Impact de la politique de développement rural en province de Luxembourg : le rôle de la Fondation Rurale de Wallonie dans ce processus

Cet article s'attache à mettre en évidence le rôle majeur de la Fondation rurale de Wallonie dans le déploiement de la politique wallonne de développement rural et articuler cette réflexion autour du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) à travers son cadre réglementaire, sa méthodologie, ses réalisations.

Contexte général

Selon l'indicateur de ruralité le plus récent de l'administration régionale, la Wallonie compte 148 communes rurales et 79 communes semi-rurales. Plus de la moitié de la superficie de la Wallonie est rurale. Il est donc logique que depuis 50 ans se soit développée une politique spécifique au monde rural, dont l'ambition est l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

La Province de Luxembourg, quant à elle, se caractérise principalement par son identité rurale forte ; elle est composée de 42 communes rurales et d'une seule semi-rurale (Aubange).

Les origines du développement rural

C'est en 1975 que M. Georges Christophe, alors commissaire d'arrondissement, et M. Charles-Ferdinand Nothomb, député de l'arrondissement d'Arlon, créent la **Fondation du Sud-Est** en s'associant à la FUL (Faculté universitaire du Luxembourg) qui vient de s'installer à Arlon. L'idée de départ est d'imaginer un modèle de développement spécifique et opérationnel pour accompagner le développement des territoires ruraux et de la qualité de vie de ses habitants. Cette initiative se développe alors que le monde rural subit un retard de développement dû à son éloignement des centres de décision, à la diminution de la part de l'agriculture dans l'économie wallonne et surtout à l'exode des forces vives de sa population vers les villes.

La mise en place de journées de réflexion et la publication du livre blanc intitulé « **Sud-Est 77, pour comprendre et agir ensemble** », constitueront un tournant pour la vision wallonne sur la ruralité, en considérant que sa rénovation ne devait pas être un sous-produit du modèle urbain, mais une *politique globale pour obtenir en retour une juste part des ressources publiques*.

La **participation citoyenne** est déjà inscrite dans les cahiers de la Fondation du Sud-Est comme un élément fondateur. Cette concertation citoyenne, à laquelle sont associés les mandataires, va se concrétiser dans la mise en place, à l'époque, des Commissions Locales de Rénovation Rurale (CLRR) permettant de travailler sur base d'une approche stratégique à l'échelon communal, une définition des projets qui prend en compte les ressources locales et la programmation dans le temps.

Dès les années 70, **trois expériences de rénovation rurale** sont menées en Wallonie avec l'Office Wallon de Développement Rural (OWDR) à Attert, sur le plateau de Bastogne-Bertogne-Houffalize et dans la région Ourthe-Amblève.

Cette expérience est élargie en 1978 à **24 communes pilotes** réparties en 6 zones, sous la gouvernance de ce qui s'appelle désormais la Fondation Rurale de Wallonie. En Province de Luxembourg, il s'agit de Bertrix, Chiny, Florenville, Herbeumont et Vielsalm.

À partir des années 1980, l'histoire de la FRW se mêle étroitement à celle des Opérations de Rénovation Rurale (ORR). Durant plus de dix ans – une décennie pionnière – des équipes pluridisciplinaires d'agents de développement travaillent sur le terrain sans pourtant disposer d'un cadre législatif précis. Si cette absence de règles favorise la créativité, elle instaure aussi une insécurité juridique qui empêche de généraliser à toutes les communes rurales le bénéfice des ORR.

Une politique qui bénéficie d'un cadre réglementaire

Un aspect central de la politique rurale wallonne est son encadrement légal qui est novateur dans ce secteur en Europe.

- **Le premier texte réglementaire du 4 juin 1987** définit les conditions d'octroi des subventions pour l'exécution des opérations de rénovation rurale.
- La consécration de la politique de développement rural en Région wallonne est **le décret du 6 juin 1991** relatif au développement rural. Ce décret est un changement de paradigme : on parle dorénavant de développement, plutôt que de rénovation ; ce qui élargit les possibilités d'action au bénéfice des territoires ruraux.
- **En 2014, un nouveau décret** remplace celui de 1991. Il reprend les principes de l'ancien décret tout en répondant aux nouveaux besoins des territoires ruraux et en intégrant les principes du développement durable.

Ce texte définit l'**Opération de développement rural (ODR)** comme « *un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural. Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour leur territoire* ». Le décret précise que l'opération de développement rural doit permettre la concrétisation d'un « *ensemble coordonné d'actions et de projets de développement global et intégré dans le respect des caractéristiques propres de la commune, avec pour but l'amélioration des conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social, environnemental et culturel* ».

L'opération est synthétisée dans un document appelé **Programme communal de développement rural (PCDR)**. Il se base sur une analyse du territoire, un diagnostic partagé, un volet stratégique et une description des projets à mettre en œuvre pour assurer la réalisation de ces objectifs. Il comprend également un tableau récapitulatif, véritable tableau de bord de l'ODR.

Le PCDR est approuvé par le Gouvernement wallon, après avis du Pôle Aménagement du territoire pour une durée de validité de maximum dix ans, donc supérieure à la période du mandat communal de six ans.

Au cœur de l'opération : la CLDR

L'élaboration du PCDR s'appuie sur la **participation citoyenne** et la validation par la Commission locale de développement rural (CLDR).

La **Commission Locale de Développement Rural (CLDR)** est un organe consultatif mis en place dans le cadre d'une Opération de Développement Rural (ODR). Elle est composée de 20 à 60 membres (effectifs et suppléants), dont des citoyens volontaires et des représentants communaux, désignés par le Conseil communal. Elle reflète la diversité du territoire.

Son rôle est de participer activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Programme Communal de Développement Rural (PCDR), en identifiant les besoins locaux et en définissant les priorités d'action. La CLDR constitue un espace de démocratie participative, en assurant un dialogue structuré entre les habitants et les autorités publiques. Elle est accompagnée par un organisme d'accompagnement (la FRW ou autre) et fonctionne sur base d'un règlement d'ordre intérieur. En tant que dispositif de gouvernance locale, la CLDR vise à promouvoir un développement territorial cohérent, durable et inclusif, en mobilisant les ressources et les savoirs des acteurs locaux.

Un autre acteur-clé du développement rural est **l'administration régionale compétente (actuellement SPW- Département du Développement Rural)** dont le siège pour la province de Luxembourg est à Libramont. Son rôle est principalement de veiller à la bonne application de la procédure

La Fondation Rurale de Wallonie (FRW) aujourd'hui - pour des villages vivants

La FRW est une institution d'utilité publique à qui la Région wallonne confie des missions depuis 2000, par une convention cadre. Celles-ci visent tant l'accompagnement des opérations de développement rural, que des domaines d'action tels que le bois-énergie (facilitateur pour le secteur public), LEADER (GAL), les PCDN (désormais BiodiverCité)

Au début de son existence, le siège social de la Fondation se trouvait à Arlon dans les locaux de la FUL. Dans les années 90, il a été déplacé à Namur, et depuis 2014 dans le parc d'activités Créalys aux Isnes (Gembloux).

Actuellement, trois bureaux sont en charge d'opérations de développement rural sur les communes en Province de Luxembourg :

- L'équipe Semois-Ardenne, à Tintigny (20 communes actives – en élaboration ou en suivi de PCDR)
- L'équipe Ardenne-Famenne à Marloie (12 communes actives au nord de la province)
- L'équipe Haute Ardenne dont les bureaux sont à Faymonville en Province de Liège (Vielsalm, Erezée, Gouvy)

En 2024, 96 communes wallonnes avaient un PCDR en cours de validité. 159 communes ont bénéficié de subventions de développement rural depuis 1991. Un budget wallon est consacré annuellement aux projets découlant des ODR.

Les investissements réalisés dans le cadre du développement rural sont subventionnés à hauteur de 60 % ou 80 % (avec des plafonds financiers) selon les types de projets, et majorés de 10% dans le cas de projets transcommunaux.

Conclusion

Le monde rural n'est plus un territoire oublié, mais il faut rester vigilant.

Le développement rural, né en province de Luxembourg, est un exemple en Europe d'une politique s'adressant au monde rural. Il est important de mettre en évidence le caractère unique du cadre légal wallon, de la force de la participation citoyenne et le rôle pionnier du développement rural dans ce secteur.

C'est une politique qui génère une dynamique locale positive et constructive, un dialogue démocratique entre toutes les composantes de la population.

Il a changé le visage des localités et des villages de la province de Luxembourg par ses nombreuses réalisations, fruits de la démocratie participative. Il a contribué à rendre nos campagnes plus attractives. Nous sommes passés de la désertification et l'exode rural des années 70 à des espaces ruraux conviviaux et attractifs. Souvenons-nous que le monde rural était considéré comme privilégié en période de pandémie...

La Fondation Rurale de Wallonie a pu apporter sa pierre à l'édifice et participer à cette évolution qualitative du milieu rural, par son accompagnement et ses services aux communes.

La Commune est maître d'œuvre de l'opération de développement rural. Si l'on considère le territoire provincial, on peut dire que toutes les communes luxembourgeoises ont fait, font ou vont faire du développement rural, ce qui est finalement la meilleure des reconnaissances qui soit. Il est donc fondamental que cette reconnaissance soit également partagée au niveau régional.

Les maître-mots de l'évolution de nos communes luxembourgeoises sont la dynamique sociale, le développement économique, la préservation de l'environnement et le cadre de vie de qualité.

Photo 1. Centre de promotion et valorisation des produits locaux et atelier rural à la Halle de Han (Tintigny)



Photo 2. Mobilité douce : liaison Signeulx-Baranzy (Musson)



Photo 3. Dénomination des rues à Sainte-Ode, Fauvillers, Bertogne



Photo 4. Aménagement du coeur du village de Ny (Hotton)



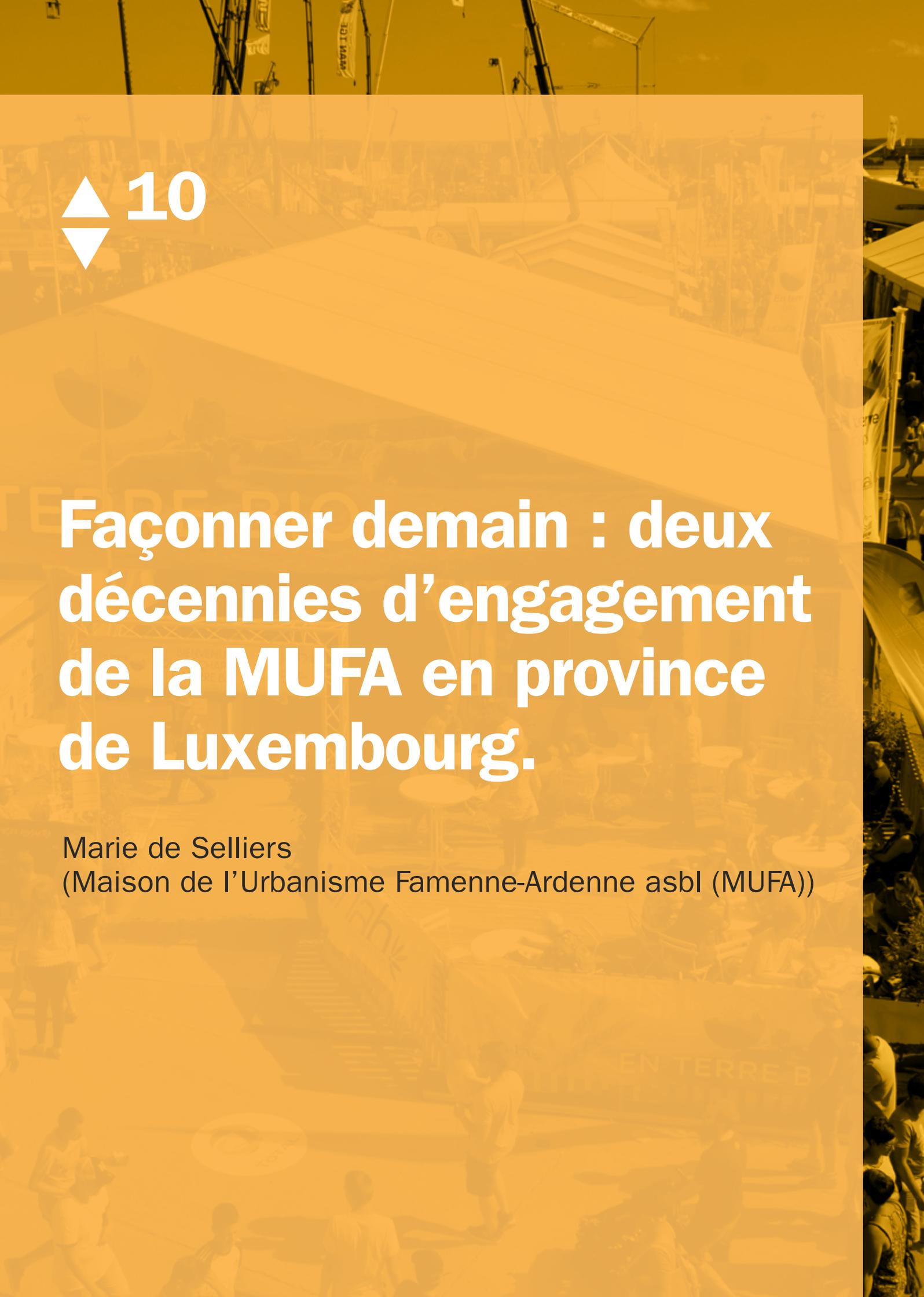
Photo 5. Maison rurale et réseau de chaleur bois-énergie à Nassogne



Photo 6. BiodiverCité : Micro-îles sur le lac de Vielsam



Source : ©Fondation Rurale de Wallonie



▲ 10
▼

Façonner demain : deux décennies d'engagement de la MUFA en province de Luxembourg.

Marie de Selliers
(Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl (MUFA))

Façonner demain : deux décennies d'engagement de la MUFA en province de Luxembourg.

Introduction

Au Sud-Est de la Wallonie, la province de Luxembourg se distingue par ses paysages verdoyants et son caractère rural profondément ancré. Face aux mutations sociétales, économiques et environnementales, l'évolution de son territoire rural est un enjeu majeur. Depuis sa création en 2004, la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (MUFA) s'est affirmée comme un acteur solide pour accompagner et éclairer cette transformation. Son action, depuis sa fondation, témoigne d'un engagement constant en faveur d'une sensibilisation au développement harmonieux et durable des villes, villages et campagnes luxembourgeoises.

Cet article propose un regard rétrospectif sur les actions et réalisations de la MUFA qui ont contribué à observer, décrypter et façonner la ruralité de la province, tout en esquissant des perspectives pour l'avenir.

La Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne : un acteur clé du territoire

Née de la volonté de six communes fondatrices – Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Rendeux, Tellin et Tenneville –, le territoire d'action de la MUFA s'est progressivement étendu pour couvrir une part significative du nord de la province de Luxembourg. Son territoire couvre actuellement vingt communes dont dix-huit sont membres de l'asbl.

La MUFA, dont le siège social est situé dans le cœur historique de Marche-en-Famenne est une association sans but lucratif agréée et subsidiée par la Région wallonne et par ses 18 communes membres. Elle fait partie du réseau des Maisons de l'urbanisme de Wallonie comprenant celles de l'arrondissement de Philippeville, du Brabant wallon, de la région liégeoise, de la région de Charleroi mais également les deux Maisons régionales des Plus Beaux Villages de Wallonie et de l'Architecture et de l'Urbanisme.

L'objectif principal de la MUFA est d'assurer l'information et la sensibilisation du public le plus large possible aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme par le dialogue, le débat et la communication sur toute matière ayant trait à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et au patrimoine architectural et paysager.

Pour remplir ces missions, la petite équipe de la MUFA met en œuvre une diversité d'actions à destination de publics variés : communes, professionnels, associations, particuliers, jeunes, public scolaire ou extra-scolaire.

La publication régulière d'une newsletter, disponible sur demande et en téléchargement gratuit, son site internet (www.mufo.be) et les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn) constituent les outils privilégiés de diffusion d'informations et d'annonces d'événements.

Actions et réalisations de la MUFA en faveur de l'évolution de la ruralité

Bien que la MUFA n'ait débuté ses activités que fin 2004, son action au cours des deux dernières décennies a indéniablement contribué à éclairer et à influencer l'évolution de la ruralité du Nord de la province de Luxembourg. Ses initiatives, ciblant différents publics, ont abordé des thématiques cruciales pour le développement de ses territoires ruraux.

Accompagnement et formation des acteurs locaux

En vingt ans, la MUFA a proposé de nombreux ateliers ou rencontres, spécifiquement destinés aux communes, fonctionnaires, mandataires et services communaux ou à destination des Commissions communales consultatives d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) (cf. photo 1). Ce sont près de 80 moments partagés, sur des thématiques en lien avec les réformes successives des outils d'aménagement du territoire et de l'urbanisme et/ou en lien avec des problématiques de terrain comme, par exemple, l'évolution des formes d'habitat, l'impact territorial du tourisme, la lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, la mobilité en milieu rural ou encore la dynamisation des centres villageois.

Actuellement, la MUFA informe et sensibilise aux réformes 2024 du Code de Développement Territorial (CoDT) et du Schéma de Développement du Territoire (SDT) dont les périmètres de centralités, les trajectoires d'artificialisation et de réduction de l'étalement urbain, pour ne citer qu'eux, auront inévitablement des échos dans les futurs Schémas de Développement (Pluri-)Communaux (SDC) préconisés pour 2030 et dans le paysage à l'horizon 2050.

Source:

Photo 1. 15.02.2024 : Conférence «Référentiel Gestion des eaux de pluies» à destination des communes et des CCATM



Source : ©mufo.be

Sensibilisation et information du public

Le monde professionnel, associatif et les citoyens sont également des maillons indispensables à l'acceptation et l'implémentation de nouvelles politiques territoriales. Pour ce faire, la MUFA propose de nombreuses approches de sensibilisation et d'information sous forme de colloques, de conférences, de matinées ou soirées-débat, de visites, d'expositions, stands ou encore présentations d'ouvrages clés permettant de mieux comprendre les enjeux de notre cadre de vie (cf. photo 2). Les thématiques abordées sont vastes : évolutions législatives en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, cadre de vie, vulnérabilité et résilience, architecture, paysages, agriculture et forêt ou encore participation citoyenne.

Photo 2. 17.11.2023 : Visite de l'exposition 'Réappropriations de l'ICA' à destination du grand public



Source : @mufa.be

L'association porte une attention particulière au thème de l'habitat et de ses formes en mutation à travers des articles dans son bulletin d'information comme en 2017, avec le concept de «petits logements» comme une réponse possible à un développement durable et attractif de la Wallonie rurale, soulevant des questions sur leur reconnaissance et leur intégration dans le bâti traditionnel. Plus récemment, la MUFA a suivi l'évolution de la législation concernant l'habitat léger ou groupé, des formes d'habitats alternatifs de plus en plus présents dans les zones rurales. Et cette année 2025 où ce thème sera abordé le temps d'une après-midi et d'une soirée.

Depuis 2009, les maisons de l'urbanisme de la province de Luxembourg aidées par la Province et la Région, organisent un concours bisannuel d'architecture. L'ancien Prix d'Architecture Durable s'intitule Prix des MUUses.lux depuis 2019. Sa particularité est qu'il est attribué aux maîtres d'ouvrage et qu'il met en lumière des réalisations exemplaires qui contribuent à l'attractivité et à la qualité du cadre de vie d'une ville, d'un bourg ou d'un village à travers trois catégories : la création, l'aménagement, la valorisation d'espaces, parcs et jardins et équipements récréatifs publics ; la construction, la transformation, l'aménagement des bâtiments ou de façades publics ou privés ou encore la mise en place de petits projets mobilisateurs ou de démarches immatérielles visant à valoriser le cadre de vie.

La MUFA promeut également activement la connaissance et la compréhension des paysages ruraux par l'organisation de visites paysagères suivies par la publication d'une brochure intitulée 'Villages à travers les âges', disponible en ligne et qui permet au public de mieux appréhender les spécificités de sa ruralité par le biais de l'aménagement du territoire.

Impulser la réflexion et le débat

En 2020 et 2022, les Maisons de l'urbanisme de Wallonie ont développé des 'Arènes du territoire', en proposant des ateliers-débats avec un panel d'acteurs locaux pour réfléchir à des problématiques transversales comme la réduction de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain à l'horizon 2050 ou sur la prévention et la gestion des inondations et sur la nécessaire adaptation du territoire et de nos pratiques en matière de planification, de gestion des permis d'urbanisme et d'opérationnalité de projet, des enjeux majeurs pour la préservation du caractère rural et la gestion du développement de l'habitat.

La MUFA participe et soutient les initiatives locales par sa participation comme orateur ou animateur à des rencontres sur des thématiques en lien avec ses missions comme lors des Journées du patrimoine, des Fêtes des Parcs naturels ou d'événements de nos partenaires réguliers.

Information et sensibilisation du jeune public

Mais la MUFA s'est aussi donné pour objectif d'expliquer l'aménagement du territoire et l'urbanisme à la jeune génération et de la sensibiliser à leurs enjeux à travers des stages et des animations scolaires et extra-scolaires.

Structurellement développées depuis 2012, les animations scolaires constituent un volet essentiel et apprécié des activités de la MUFA, portant une sensibilisation à long terme. Elles sont proposées gratuitement aux écoles primaires des communes membres et se déroulent généralement en deux temps : une visite du village ou du quartier pour observer son évolution urbanistique, les transformations de l'habitat et l'évolution des fonctions, suivie d'une animation en classe pour retravailler les notions découvertes (cartographie, impact des constructions, etc.). Des road books spécifiques et des documents pédagogiques sont préparés pour chaque école et chaque classe. La portée de ces animations est significative, ayant touché près de 6 000 enfants en treize ans (cf. photo 3).

Photo 3. 10.06.2024 : Animation scolaire à destination des élèves du primaire



Source : @mufa.be

La MUFA organise, depuis 2012 également, des stages culturels pendant les vacances scolaires dans le but d'initier les enfants et les jeunes à l'aménagement du territoire, au paysage et au patrimoine par le biais d'activités ludiques et de visites. Le stage «Explorateurs du territoire» est un rendez-vous annuel pour les 9-12 qui combine l'aspect créatif par la réalisation de maquettes de village ou de maison, et l'aspect découverte par des activités ludiques et de sensibilisation et des visites de terrain (patrimoine, nature, ville). Le stage «Navetteurs du territoire» est proposé aux 12-15 ans. Chaque jour, les stagiaires partent à la découverte d'une ville de Wallonie et Bruxelles sous l'angle de leur aménagement et développement, incluant des déplacements en transports en commun et de nombreuses visites en lien avec les fonctions de la ville.

En résumé, à travers ses animations scolaires et de ses stages, la MUFA investit dans l'éducation des enfants et des adolescents pour les préparer à comprendre les complexités de l'aménagement du territoire, à prendre conscience des enjeux majeurs tels que la durabilité, l'artificialisation des sols ou l'impact des événements climatiques, et à envisager leur rôle dans la construction du territoire de demain. Cette sensibilisation précoce et ludique est vue comme une contribution essentielle pour l'avenir.

Conclusion : un avenir rural durable et attractif

Au regard des actions menées par la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne au cours des deux dernières décennies,

son rôle dans l'accompagnement de l'évolution de l'habitat rural en province de Luxembourg apparaît essentiel. En informant, formant et stimulant le débat, la MUFA contribue à une prise de conscience accrue des enjeux liés à l'aménagement du territoire rural : la nécessité de lutter contre l'étalement urbain, de promouvoir une architecture durable et intégrée au paysage, de valoriser le patrimoine bâti et naturel, et d'impliquer les citoyens dans la définition de leur cadre de vie.

Pour les prochaines décennies, plusieurs défis majeurs se profilent : répondre aux évolutions démographiques et sociétales, intégrer les impératifs de changement climatique, préserver l'identité et l'attractivité des villages tout en contribuant à façonner un territoire respectueux de son environnement, économiquement viable et socialement épanouissant.

En s'appuyant sur son expertise, son réseau de partenaires et sa connaissance du territoire, la MUFA pourra favoriser l'émergence de solutions adaptées aux spécificités locales. Elle devra continuer à anticiper les mutations, à explorer de nouvelles pistes de réflexion et à valoriser la mise en œuvre de projets innovants et durables.

La poursuite de ses actions de sensibilisation auprès du grand public, le renforcement de ses formations à destination des autorités locales et des professionnels, et sa capacité à initier des dialogues constructifs seront autant d'atouts pour relever les défis à venir et construire ensemble une province rurale de qualité pour les générations futures.



◆ 11
▼

Le Pôle Européen de Développement (PED) : un bilan mitigé

Jean-Paul Dondelinger

Le Pôle Européen de Développement (PED) : un bilan mitigé

La fermeture de l'usine d'Athus en 1977 n'est hélas qu'un des premiers épisodes parmi toutes les catastrophes économiques, sociales et humaines qui, en cette 2^e moitié du 20^e siècle, ont émaillé l'histoire du bassin sidérurgique lorrain. En effet, dans les années qui suivent, c'est toute la sidérurgie des bassins de la Chiers, de la Fensch qui part à la dérive. Chez nous plus particulièrement, sur les terres ferrugineuses du bassin de Briey, les usines fondées par les maîtres de forges du 19^e siècle, les de Wendel, Labbé, d'Huart, Mayrisch, Collart, de Saintignon, Metz ... ferment les unes après les autres. Quelques très rares témoins de ce riche passé survivent, rares parce qu'une sidérurgie continentale née de la transformation sur place d'un minerai pauvre était condamnée à subir de graves handicaps.

Les premières difficultés économiques apparaissent dans les années 1960 lorsque, pour faire tourner nos hauts-fourneaux, il faut importer du minerai plus riche de Suède ou de Mauritanie et que les frais de transport grèvent lourdement les coûts de production. La crise pétrolière de 1970 entraînant en outre le surenchérissement du prix de l'énergie, puis des matières premières, donnera un coup fatal à quelques usines et obligera d'autres à se restructurer, à licencier, à fusionner. Je vous épargne toutes les grandes manœuvres des groupes financiers qui ont présidé à ces restructurations. Toujours est-il qu'Athus en fait partie : elle s'allie avec la Minière et Métallurgique de Rodange, sa voisine qui produit les mêmes ronds à béton, pour former la MMRA. Mais le répit ne sera que d'à peine 4 ans. Si le vétuste outil belge est la première victime de la surproduction, le martyrologe des entreprises sidérurgiques sacrifiées sur l'autel de la productivité va s'allonger sérieusement. En quelques années, tout le bassin de la Chiers va être rayé de la carte de la métallurgie. La Lorraine française y perdra des milliers d'emplois. Au Grand-Duché, l'instauration d'une Division Anti-Crise (DAC), véritable amortisseur social financé par l'Etat et par le patronat, permet de limiter la casse en offrant temporairement des emplois publics surtout aux sidérurgistes en surnombre.

La crise mondiale des années 1980 accélère le processus de rationalisation qui s'étendra jusqu'au début du 21^e siècle avec, en point d'orgue, l'absorption, suite à une OPA lancée par l'Indien Mittal du groupe ARCELOR à peine constitué pour fonder ARCELOR-MITTAL. Là aussi, la lune de miel est de courte durée et le rythme infernal des fermetures reprend tant au Grand-Duché (Schifflange, Differdange, Belval...) qu'en France (Gandrange, Florange,...) sans parler de la débâcle de la phase à chaud dans le bassin liégeois. C'est durant ces années de catastrophes industrielles successives dans une région rurale qui avait tout misé sur l'exploitation du fer que s'imposa la conscience que dans le triangle transfrontalier il fallait réagir de manière commune pour faire face à un problème commun. Mais il faut innover. L'idée nouvelle est qu'aux aides nationales existantes dans chacun des 3 pays, il faut une plus-value qui les amplifie. C'est ainsi qu'autour de ce concept nouveau que vont plancher des responsables économiques et politiques de France, de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg. Le groupe politique est animé par ceux qu'on affectueusement appelé la *bande des quatre Jacques*,

à savoir Jacques DELORS, le président en fonction de la Commission Européenne, Jacques CHÉRÈQUE, que le Président Mitterrand a chargé de piloter le redéploiement industriel de la Lorraine française, Jacques SANTER, Premier Ministre grand-ducal et Jacques PLANCHARD, gouverneur de la Province de Luxembourg belge. Ces 4 personnalités seront les acteurs décisifs de la création du **Pôle Européen de Développement**.

Celui-ci est porté sur les fonts baptismaux à Luxembourg le 19 juillet 1985. Par la signature d'une *déclaration commune*, les représentants des 3 pays placent la barre fort haut. Au travers de l'adoption de 3 *programmes nationaux d'intérêt communautaire (PNIC)*, l'objectif est de créer 8000 emplois nouveaux en 10 ans (5500 en France, 1500 en Belgique et 1000 au Grand-Duché). Dans leur esprit, il s'agit d'enclencher un processus économique vertueux de redémarrage industriel qui débouchera, espère-t-on, sur un développement global et durable comme le préconise la théorie des pôles qui veut qu'à partir d'aides externes on aboutit à un développement endogène qui se nourrit lui-même pour grandir. Le levier européen pour y parvenir sera celui du fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) créé par la Communauté Européenne en 1975 pour aider les régions d'Europe en crise à résorber leurs handicaps structurels. Pour le PED, la 1^{ère} échéance ainsi que la 1^{ère} évaluation de l'état d'avancement et de fonctionnement du dispositif sont fixées au 31 décembre 1990.

Le redéploiement industriel se fera donc sur les 400 ha de friches industrielles de ce qui sera le *Parc International d'Activités (PIA)*. La tâche première est bien évidemment d'assainir ces friches. Ensuite, il faudra les équiper afin d'attirer les investisseurs. Ce PIA s'étend sur les communes voisines de Longwy, Mont-saint-Martin, Longjumeau en France, d'Aubange en Belgique et de Pétange au Grand-Duché. D'avance, on sait que l'aménagement de cet immense chantier prendra du temps, beaucoup de temps. Alors, pour ne pas perdre le bénéfice des aides européennes, on décide d'octroyer les mêmes avantages à des zones transitoires nationales déjà existantes au nombre de 3 par pays. Pour la Belgique, il s'agira des zonings de Latour-Virton, Arlon et Messancy, pour la France de Gorcy et de Villers-la-Montagne et pour le Grand-Duché de ceux de Bascharage et de Niedercorn. Parmi les investissements importants financés par le FEDER, on peut citer *Ferrero* à Arlon, *Ampacet* à Messancy ou encore *Daewoo* à Villers-la-Montagne.

En quoi consistent ces aides aux entreprises ? En résumé, l'Europe va autoriser le relèvement des aides nationales à concurrence de 37,5% de la hauteur de l'investissement consenti. Ce coup de pouce financier, important donc, peut prendre des formes diverses d'une entreprise à l'autre : participation publique au capital, leasing immobilier, subvention à l'achat du terrain ou des machines, subvention à la construction, aide à la recherche ... Une série d'avantages fiscaux additionnels temporaires renforce grandement l'attrait du dispositif pour l'investisseur potentiel. Ajoutons à cela que l'entièreté des travaux publics d'infrastructures périphériques (voiries, raccordements

en eau, en électricité, en gaz, connexions Internet...) est financé à concurrence de 50% par l'Europe et 50% par les instances nationales (ou régionales). C'est ainsi que, de 1986 à 1990, le montant total des aides publiques se montera à plus de 100 millions d'euros.

Comment toute cette opération est-elle managée ? Le principe directeur en est l'égalité parfaite entre les représentations nationales et la présidence tournante des instances dirigeantes, tant économiques que politiques. En fait, il s'agit d'une fusée à 3 étages :

- La gestion journalière est confiée à une équipe technique composée de représentants d'une *mission interministérielle*, pour la France, du *Ministère de l'Économie* pour le Grand-Duché et de l'*Intercommunale de Développement Économique du Luxembourg (Idelux)* pour la Belgique (ou plutôt pour la Région Wallonne).
- La stratégie générale est élaborée par une *Commission permanente de Coordination* qui met sur pied divers groupes de travail qui proposent les idées.
- L'aval politique de toute la démarche est confié à un *Comité d'Accompagnement*, créé à l'échelon interministériel qui, non seulement valide les propositions, mais décide des financements.

Ces 3 instances fonctionneront de manière très régulière et très dynamique jusqu'en 1989. Cette année-là, en effet, un événement extérieur déterminant viendra freiner l'expansion du PED. Je veux parler de la *réforme des Fonds Européens*. Les aides matérielles européennes aux entreprises ne sont plus autorisées ; désormais, la Commission n'accordera plus son soutien qu'à des plans globaux déposés par les Etats, au travers de programmes de reconversion des zones en crise. De manière plus prosaïque, disons que l'Europe répartit ses aides différemment à cause de l'entrée dans la Communauté de nouveaux pays, plus pauvres (Grèce, puis Espagne et Portugal). L'un de ces programmes s'intitule « *OBJECTIF 2* » ; c'est à travers lui que le PED peut continuer de solliciter la manne européenne. Cependant, avec cette importante réforme, le bassin lorrain n'est plus aussi attrayant puisque mis sur un pied d'égalité avec d'autres régions européennes. Les aides vont constamment baisser et seront de plus en plus diluées. Le PED ne constitue alors plus une priorité pour l'Europe.

Entretemps, heureusement pour tout le Sud-Luxembourg et la grande région, le Grand-Duché devient LE nouveau moteur de croissance dont tout son hinterland va bénéficier. Grâce à l'adoption de lois fiscales spécifiques, la place financière de Luxembourg connaît un boom exceptionnel, entraînant dans son sillage la création de multiples sociétés de services sous-traitantes qui vont doper l'emploi de manière exponentielle. Ne disposant pas d'une réserve de main d'œuvre qualifiée suffisante, le Grand-Duché ira la chercher au-delà de ses frontières. Cet élément nouveau vital va influencer la phase II du projet PED (1990-1995) où on voit apparaître des objectifs nouveaux tels que : création d'un réseau intégré de connexions Internet, meilleure mobilité, mise sur pied d'un centre de services communs, construction de halls-relais, création d'une agglomération transfrontalière de 130.000 habitants autour du point-triple que nous avons évoqué. Ces nobles objectifs connaîtront une histoire chahutée et pas toujours une réussite évidente.

L'inévitable question qui se pose aujourd'hui à l'heure où les aides tant régionales qu'européennes sont de plus en plus difficiles d'accès est la suivante : *40 ans après le lancement du projet, le PED est-il une réussite ou un échec ?*

Lorsqu'on compare les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux, il faut bien se résoudre à donner une réponse mi-figue, mi-raisin et faire part de plusieurs regrets qui ont poussé le fléau de la balance à pencher du côté négatif. J'en dénombre cinq.

A ranger parmi ces regrets, voire avec les échecs, il y a le nombre peu élevé d'emplois directs créés : 3000 sur les 8000 escomptés et le nombre d'emplois industriels est encore moins élevé. A cet égard, il faut dénoncer les agissements de certaines multinationales qui profitèrent de l'effet d'aubaine des aides publiques pour délocaliser dès que celles-ci prirent fin. Ce fut notamment le cas sur le versant français avec les départs accompagnés de fermetures parfois agitées de Daewoo, Panasonic ou encore JVC. Sur le zoning d'Aubange également, USG Donn est à ranger parmi ces tentatives avortées.

La deuxième déception que j'enregistrerai est la non-réussite du rôle de moteur que le PED aurait du avoir pour déclencher une nouvelle croissance économique régionale. Si les drames sociaux de la fermeture sont oubliés, si la recherche d'emploi est plus facile aujourd'hui, il faut bien reconnaître que seul le développement exceptionnel du Grand-Duché en est la cause. Ce sont près de 230.000 frontaliers dont la plupart sont issus des régions frontalières du Grand-Duché (50% de Français, 26% d'Allemands et 24% de Belges) qui, chaque jour, se rendent sur leur lieu de travail à Luxembourg ou Esch-sur-Alzette. Le territoire du PED est hélas relégué aujourd'hui au rayon d'une immense zone-dortoir dans l'hinterland de Luxembourg plutôt qu'une zone d'animation économique. On peut même affirmer que ce sont les handicaps même de cette situation qui préoccupent les autorités à savoir surtout l'engorgement du réseau routier en heures de pointes avec ses corollaires d'accidents routiers et de pollution.

Mon troisième regret est que la logique transfrontalière de développement commun et équitablement réparti entre les 3 pays n'ait pas été poussée jusqu'à son logique aboutissement. Car si les aides de départ étaient certes équivalentes sur le PIA ainsi que sur les zones transitaires, les distorsions de législations fiscales et sociales entre Etats ont enclenché un développement inégal. L'idée de créer grâce au PED une zone franche unique avec une fiscalité commune ne put jamais être retenue malgré plusieurs tentatives de convaincre de son utilité.

Le quatrième constat négatif est bien entendu lié à la durée limitée dans le temps du financement européen préférentiel qui, même si on en comprend les causes, a néanmoins limité l'impact d'attraction sur le long terme pour les entreprises.

Mon cinquième regret relève des belles occasions manquées. J'en pointerai deux plus particulièrement. La première a trait à la fin du *Collège Européen de Technologie (CET)*, implanté dans les anciens bureaux de l'usine « La Chiers » à Longwy - Mont-Saint-Martin. Il fut durant une dizaine d'années une formidable expérience de bonne collaboration transfrontalière en matière de formation technique et professionnelle pour les demandeurs d'emploi dans des domaines alors innovants et peu investigués tels la bureautique, la domotique. La deuxième est celle d'« *Agglomération Transfrontalière* » à laquelle la fin des aides a coupé les ailes de manière radicale, les élus des 3 pays ne trouvant plus de sources de financement pour les projets en carton.

Soyons cependant de bon compte et relevons les apports positifs du projet.

Le premier est bien entendu l'assainissement spectaculaire des 400 ha de friches industrielles. Le triangle des 3 frontières qui était jusqu'au début des années 2000 tapissé de cheminées d'usines, de hauts-fourneaux et d'ateliers crachant leurs fumées polluantes a laissé la place à des zonings modernes, désenclavés, bien équipés, reliés tant à la voie ferrée qu'à la route, arborés et plus respectueux de l'environnement.

Le 2^e motif de satisfaction réside dans l'installation, qu'on peut espérer pérenne, de quelques nouvelles entreprises sur les anciens sites sidérurgiques. Pour citer l'exemple belge emblématique, il faut relever le succès du *Terminal Conteneurs d'Athus* dont les créateurs ont compris tout l'intérêt qu'il y avait de construire une plate-forme bi-modale de fret au carrefour des grandes voies de communication européennes. L'implantation sur le versant français du PED d'une grande zone commerciale après la débâcle d'une tentative de reconversion industrielle, peut aussi être comptée parmi les réussites du projet.

Last but not least, malgré l'échec de « l'Agglo Transfrontalière », on peut dire que, de manière progressive mais indélébile, la collaboration entre élus locaux des 3 frontières fait aujourd'hui partie des choses définitivement acquises. On peut d'ailleurs épingler plusieurs belles réussites de collaboration à travers les divers programmes *Interreg* successifs. Je n'en citerai qu'une, à savoir la réalisation du chemin de randonnée appelé « *Chemin des Mines* » qui, entre Halanzy et Ville-Houdlémont en passant par Musson, Gorcy et Saint-Pancré, rappelle le riche passé minier de la région. Pour relancer une coopération transfrontalière de projets qui soient réellement financés par l'Europe, les élus planchent actuellement sur la création d'un GECT.

Restons cependant positifs car on peut dire, quand même, que les acquis du PED représentent bien des atouts qu'il faut maîtriser, faire valoir et réorienter pour aboutir au redressement visible du Sud-Luxembourg. Alors, plutôt que de se flageller avec la lancinante question : « *le PED fut-il une réussite ?* », faisons nôtre la réflexion que Jacques Chérèque a émise dans son livre « *La Rage de faire* » : « *Il est faux de dire que l'agglomération a raté sa reconversion. Et, si le pire a pu être évité, c'est bien au PED qu'on le doit* ».



◆ 12 ◆

A propos de quelques acteurs majeurs des mutations de la ruralité en province de Luxembourg

Jean-Marie YANTE (Université catholique de Louvain)

A propos de quelques acteurs majeurs des mutations de la ruralité en province de Luxembourg

Les acteurs des mutations de la ruralité en province de Luxembourg au cours des quarante dernières années s'avèrent multiples. D'aucuns relèvent de différents niveaux du secteur public, avec les évolutions et transferts de compétences que l'on sait, d'autres de la sphère des intercommunales, du secteur associatif, voire du privé. Un certain nombre d'entre eux et non des moindres ont accepté d'intervenir lors de la présente rencontre. Pour des raisons diverses, notamment d'indisponibilité, d'autres n'ont pu déléguer de représentants. Évoquer brièvement l'implication de certains d'entre eux dans les mutations de la ruralité procède d'un choix, forcément subjectif. Au fil des développements, les précédents exposés pallient certains silences. On se limitera à présenter les secteurs d'intervention et les réalisations des intercommunales Idelux, des Parcs naturel et de la Chambre de commerce et d'industrie du Luxembourg belge.

Les intercommunales Idelux¹

Dans le sillage de la création en 1959 de la Soludec (Société luxembourgeoise d'études et d'expansion économique) sont constituées trois ans plus tard Idelux (Intercommunale de développement économique) et Aive (Association intercommunale de valorisation de l'eau), ces deux sociétés publiques opérant comme le bras armé du politique et de la Soludec.

Composée à ce jour de cinq entités intercommunales soutenues par des actionnaires publics et privés pour deux d'entre elles (Idelux Développement et Idelux Finances), la structure, avec une équipe forte de plus de 500 personnes, intervient dans trois grands domaines : le développement du territoire, la gestion des eaux et celle des déchets. Ces trois secteurs participent de la mission ambitieuse d'amélioration du bien-être de la population. Idelux Eau agit pour la préservation de l'eau et de l'environnement, en maximisant la collecte des eaux usées, garantissant la qualité des eaux rejetées, développant et sécurisant les infrastructures de production et de distribution d'eau potable, ou encore en intervenant dans la lutte contre les inondations et pour une gestion intégrée des eaux pluviales. Pour 43 communes luxembourgeoises et 11 communes liégeoises, Idelux Environnement assure la gestion des déchets, tout en sensibilisant à leur collecte et à leur valorisation, via notamment 53 recyparcs. Grâce à une gestion multifilière favorisant l'économie circulaire, 66 % des déchets collectés sont compostés, biométhanisés ou recyclés.

Les 53 parcs d'activités économiques présentement gérés par Idelux Développement s'avèrent des moteurs essentiels du dynamisme de l'économie provinciale (cf. photo 1). Ils hébergent aujourd'hui 660 entreprises, assurément de tailles variables, générant près de 13 000 emplois directs.

Des parcs spécialisés accueillent des activités d'une même filière : le bois (Pôle Ardenne Bois à Gouvy), le spatial, les hautes technologies et la cybersécurité (Gallaxia à Libin), la logistique (Ardenne Logistics à Neufchâteau) et les sciences du vivant (Parc scientifique Novalis à Marche-en-Famenne). Alors que les premiers « zonings », qui ont vu le jour dans la décennie 1970, avaient comme vocation première de répondre aux besoins d'infrastructures des entreprises, l'évolution de ceux-ci et des contextes les a progressivement transformés en « parcs d'activités économiques ». Souhaitant faire un saut qualitatif supplémentaire, l'intercommunale ambitionne aujourd'hui d'anticiper le changement des contextes économique, social et environnemental. Plus que des espaces de travail, les parcs d'activités doivent devenir, affirme-t-elle, « des espaces de vie intégrés, agréables, performants et davantage en adéquation avec les besoins actuels et futurs des entreprises. Ils doivent être également novateurs sur le plan environnemental et urbanistique ». Le parc d'activités « nouvelle génération » se veut ancré dans le développement durable et se construire dans le cadre d'une plus grande participation des citoyens. Le parc de Schoppach (Arlon) et l'extension du Wex (Marche-en-Famenne) sont conçus comme pilotes de cette nouvelle génération.

Partenaire historique et privilégié des communes, Idelux Projets publics met le savoir-faire de ses experts à disposition dans des domaines d'intervention tels que la maîtrise d'ouvrages en matière d'aménagement, l'entretien des réseaux d'égouttage ou l'aide à la transition énergétique.

Photo 1. Parc d'activités économiques Marche-en-Famenne – Aye



Source : ©Wikipedia

¹ Voir Éric BURGRAFF et Kévin MANAND, *Luxembourg, une terre d'investissement et des hommes*, Neufchâteau, 2012 [publication à l'occasion du 50e anniversaire d'Idelux-Aive] ; <https://www.idelux.be>.

Les Parcs naturels²

Des termes mêmes du décret du Gouvernement wallon, du 3 juillet 2008, définissant les missions des Parcs naturels : « Un Parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné ».

Acteurs de la mise en valeur et du développement de territoires ruraux habités à forte identité, les parcs naturels ont essentiellement comme missions

- d'assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager,
- de contribuer à la définition et à l'orientation des projets d'aménagement du territoire dans la perspective d'un développement durable,
- d'encourager celui-ci en contribuant au développement local, économique et social,
- ainsi que d'organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public.

Les parcs visent à valoriser l'identité territoriale et les ressources naturelles et humaines, ainsi qu'à améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie des villages. Ils coordonnent les initiatives, fédèrent élus, associations et habitants, aident les porteurs de projets dès leurs demandes et mutualisent des moyens. Ils doivent être distingués des réserves naturelles, qui sont des espaces protégés, où les activités humaines sont strictement réglementées.

Cinq parcs réunissent ou incluent des communes luxembourgeoises (cf. *tableau 1*). Le premier, celui de la Vallée de l'Attert, créé en 1994, coïncide avec les limites de la communes d'Attert et occupe une zone charnière entre la forêt d'Anlier sur sol ardennais et les *cuestas* du pays lorrain. Sept communes, dont Bastogne, Habay, Martelange et Neufchâteau, ont constitué en 2001 le Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier. Celui de Gaume s'étend sur neuf communes (ou parties de commune) du sud de la

province, d'Aubange à Florenville (cf. *photo 2*). Il est contigu au Parc naturel de l'Ardenne méridionale s'étendant sur neuf communes des provinces de Namur et de Luxembourg formant ensemble un bassin de vie cohérent du point de vue géographique, démographique, socio-économique et naturel. Quant au Parc naturel des deux Ourthes, regroupant six communes (ou anciennes communes), dont La Roche-en-Ardenne et Houffalize, il couvre de ses 760 km² les reliefs escarpés des vallées de l'Ourthe. Créée en 2022, la Fédération des Parcs naturels de Wallonie met en réseau les treize parcs de la Région wallonne, participe à leur communication ainsi qu'à l'instauration de partenariats et de relations au niveau international.

Depuis fin 2022, le Parc national de la Vallée de la Semois, un des deux Parcs nationaux de Wallonie, se situe au cœur des Parcs naturels de Gaume et de l'Ardenne méridionale, et s'étend sur quelque 290 km² d'un seul tenant répartis sur huit communes, dont sept luxembourgeoises. Ses deux missions fondamentales sont de protéger la nature et de développer un tourisme durable au travers d'actions liées notamment à la biodiversité, l'eau, la forêt, la mobilité et l'éducation.

Photo 2. Parc naturel de Gaume : Chassepierre



Source : ©Lorraine-gaumaise-Michel-Laurent-22

Tableau 1.

Parcs naturels	Superficie	Année de création	Nombre de communes (ou parties)
Vallée de l'Attert	70 km ²	1994	1
Haute-Sûre Forêt d'Anlier	833 km ²	2001	7
Deux Ourthes	760 km ²	2001	6
Gaume	581 km ²	2014	9
Ardenne méridionale	945 km ²	2019	9

² Voir Les Parcs naturels de Wallonie : à la découverte de 12 territoires ruraux en transition, Waterloo, 2020 ; <https://parcsnaturelsdewallonie.be>.

La Chambre de commerce et d'industrie du Luxembourg belge (AKT-CCI Luxembourg belge)³

Œuvrant aux côtés des entreprises depuis quelque 160 ans, la Chambre de commerce et d'industrie du Luxembourg belge (initialement Chambre de commerce), forte de 1 300 membres (cf. photo 3), est un organisme multisectoriel privé, dont le siège est établi à Libramont. À côté d'actions concrètes telles que du conseil et de l'accompagnement, de l'aide technique, du suivi de projets, de l'information économique, de la mise en réseau et de la formation au bénéfice des acteurs industriels et commerciaux de la province, la Chambre met ses experts à la disposition de porteurs de projets dès la conception de l'idée. À cette fin, elle organise des séances d'information sur le métier d'indépendant/entrepreneur et, en fonction du projet propre à chaque porteur, propose ensuite un accompagnement interne ou un relais vers un partenaire.

Photo 3. Chambre de commerce du Luxembourg belge. Panonceau de membre



Source : ©Wikipedia

³ Voir <https://akt-ccilb.be>

